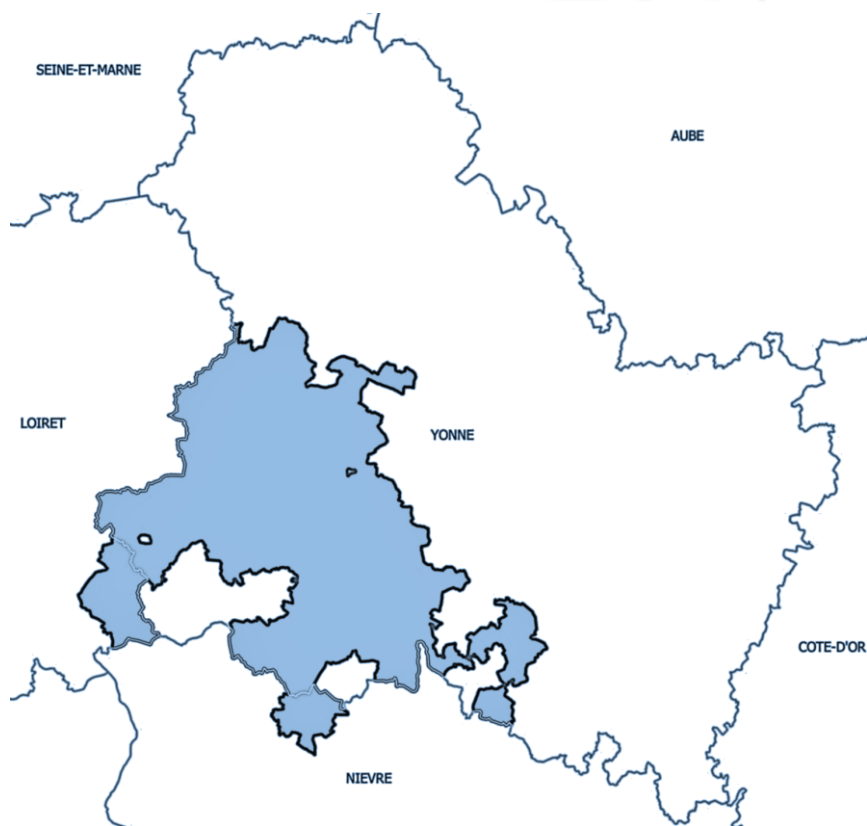


# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## 2017



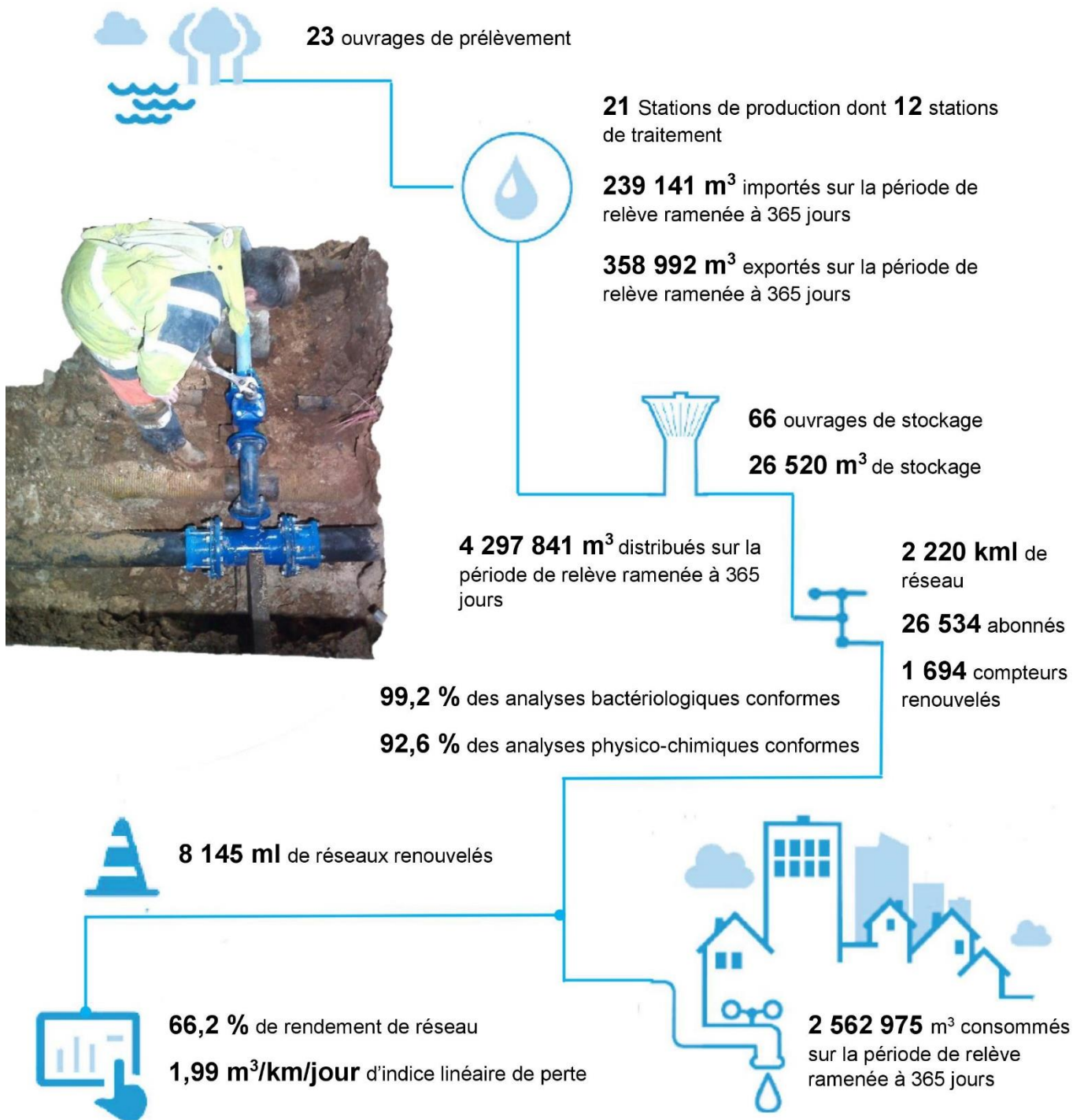
## EAU POTABLE



FÉDÉRATION  
EAUX PUISAYE FORTERRE



# LES CHIFFRES CLES DE 2017





# SOMMAIRE

## LES CHIFFRES CLES DE 2017

### SOMMAIRE

### TABLE DES FIGURES

### TABLE DES TABLEAUX

<b>1. ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	<b>1</b>
1.1. MISSIONS DU SERVICE DE L'EAU.....	3
1.2. TERRITOIRES DESSERVIS ET MODES DE GESTION .....	3
1.2.1. <i>La Régie Eaux Puisaye Forterre</i> .....	5
1.2.2. <i>Les contrats de délégation de service public</i> .....	5
<b>2. FAITS MARQUANTS</b> .....	<b>6</b>
<b>3. RESSOURCES EN EAU</b> .....	<b>7</b>
3.1. TYPES DE RESSOURCES PRELEVEES .....	7
3.2. LOCALISATION DES RESSOURCES PRELEVEES.....	8
<b>4. QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>9</b>
4.1. CONTROLES SANITAIRES ET MISE EN CONFORMITE DE L'EAU .....	9
4.2. PROTECTION DES RESSOURCES.....	12
<b>5. PRODUCTION D'EAU POTABLE</b> .....	<b>13</b>
5.1. LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE .....	13
5.2. VOLUMES D'EAU PRODUITS .....	13
<b>6. ECHANGES D'EAU POTABLE</b> .....	<b>14</b>
6.1. CARTOGRAPHIE DES ECHANGES D'EAU AVEC LES SERVICES PERIPHERIQUES.....	14
6.2. ACHATS D'EAU EN GROS A UN SERVICE PERIPHERIQUE .....	15
6.3. FOURNITURE D'EAU EN GROS VERS UN SERVICE PERIPHERIQUE.....	15
<b>7. CONSOMMATION DES ABONNES</b> .....	<b>17</b>
<b>8. PERFORMANCE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION</b> .....	<b>18</b>
<b>9. GESTION DU PATRIMOINE</b> .....	<b>20</b>
9.1. SUIVI DU PATRIMOINE .....	20
9.2. ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE REALISES PAR LA FEDERATION .....	20
9.2.1. <i>Unité de production d'eau</i> .....	20
9.2.2. <i>Réseau d'eau potable</i> .....	22
9.2.3. <i>Réseau de distribution : canalisation, compteurs</i> .....	25
9.3. ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE REALISES PAR LA REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE.....	26
9.3.1. <i>Unités de production d'eau</i> .....	26
9.3.2. <i>Réseau d'eau potable</i> .....	26
9.3.3. <i>Travaux réalisés hors périmètre de la Régie</i> .....	27
9.4. ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE REALISES PAR LA SAUR.....	27
<b>10. SERVICE AUX ABONNES, TARIFS ET FACTURATION</b> .....	<b>28</b>
10.1. GESTION ABONNES.....	28
10.1.1. <i>Coordonnées de la Régie Eaux Puisaye Forterre</i> .....	28
10.1.2. <i>Coordonnées des délégataires</i> .....	29
10.2. PRIX DE L'EAU POUR UNE FACTURE ANNUELLE TYPE DE 120 M <sup>3</sup> .....	29
<b>11. RECETTE DU SERVICE DE L'EAU</b> .....	<b>30</b>
<b>12. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>31</b>
<b>13. ANNEXES</b> .....	<b>35</b>



## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire géré par la Fédération Eaux Puisaye Forterre .....	2
Figure 2 : Les différents modes de gestion au sein de la Fédération .....	4
Figure 3 : Nature des ressources prélevées sur le territoire en 2017 .....	7
Figure 4 : Localisation des ressources prélevées par la Fédération.....	8
Figure 5 : Localisation des unités de traitements et de désinfection de l'eau.....	13
Figure 6 : Carte simplifiée des échanges d'eau en gros avec les services périphériques .....	14
Figure 7 : Schéma récapitulatif des indicateurs de performance du réseau ( <i>Source : Véolia RAD 2017 Aillant S/ Tholon</i> ).....	18
Figure 8 : Projection de la station de Parly.....	20
Figure 9 : Vue aérienne du lieu de construction de la station de Parly .....	21
Figure 10 : Terrassement de la station de Parly .....	21
Figure 11 : Plan du renouvellement de réseau sur Mezilles.....	22
Figure 12 : Plan du renouvellement de réseau entre Beauvoir et Saint-Maurice-le-Viel.....	22
Figure 13 : Plan de renouvellement de réseau sur Sainpuits .....	23
Figure 14 : Plan de renouvellement de réseau sur Entrains-sur-Nohain.....	23
Figure 15 : Plan de renouvellement de réseau sur Lainsecq.....	23
Figure 16 : Plan de l'interconnexion entre le secteur de Treigny et de Toucy .....	24
Figure 17 : Intervention Poilly sur Tholon .....	27
Figure 18 : Intervention au Lac Sauvín.....	27
Figure 19 : Siège de la Fédération et lieu d'accueil de la Régie.....	28

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des 2 contrats de délégation de service public à la date du 31 décembre 2017 .....	5
Tableau 2 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées en 2017 .....	10
Tableau 3 : Dates des Déclarations d'Utilité Publique .....	12
Tableau 4 : Volumes achetés aux services d'eau potable externes à la Fédération .....	15
Tableau 5 : Volumes fournis aux services de l'eau externes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre en 2017 .....	16
Tableau 6 : Volumes consommés en 2017 par les abonnés du service de l'eau .....	17
Tableau 7 : Mode de calcul des personnes des réseaux de distribution .....	18
Tableau 8 : Données 2017 sur les réseaux de distribution.....	19
Tableau 9 : Indicateurs de performance des réseaux de distribution de la Fédération .....	19
Tableau 10 : Longueurs de réseaux renouvelés en 2017 sur chacun des périmètres du territoire.....	25
Tableau 11 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, présentés par secteurs de gestion, de 2013 à 2017 .....	25
Tableau 12 : Informations Régie Eaux Puisaye Forterre .....	28
Tableau 13 : Informations délégataires.....	29
Tableau 14 : Recette Fonctionnement Fédération Eaux Puisaye Forterre 2017.....	30

---

# 1. ORGANISATION DU SERVICE

A partir de 1946, la majorité des syndicats ont été créés entre les villages, afin de réduire les coûts d'adduction de l'eau potable.

En août 1971, Monsieur Babin, Ingénieur Rural, organisait les premières rencontres entre les différents syndicats de communes. Ces collectivités étaient les Syndicats de Toucy, de la Forterre, de la région de Charny et de la région sud du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye.

En 1974, un Intersyndicat Eaux Puisaye Forterre a vu le jour grâce à Monsieur Léger, Ingénieur successeur de Monsieur Babin, mais sa mise en place effective date seulement du 15 juillet 1975, après arrêté du préfet de l'Yonne, sous la forme d'un syndicat mixte « fermé ». Son but était de partager les frais devenus trop importants sur les réseaux d'eau potable et de s'occuper de la gestion perçue comme compliquée par les communes.

En avril 2010, l'Intersyndicat se transforme en Fédération Eaux Puisaye Forterre et crée la Régie Eaux Puisaye Forterre.

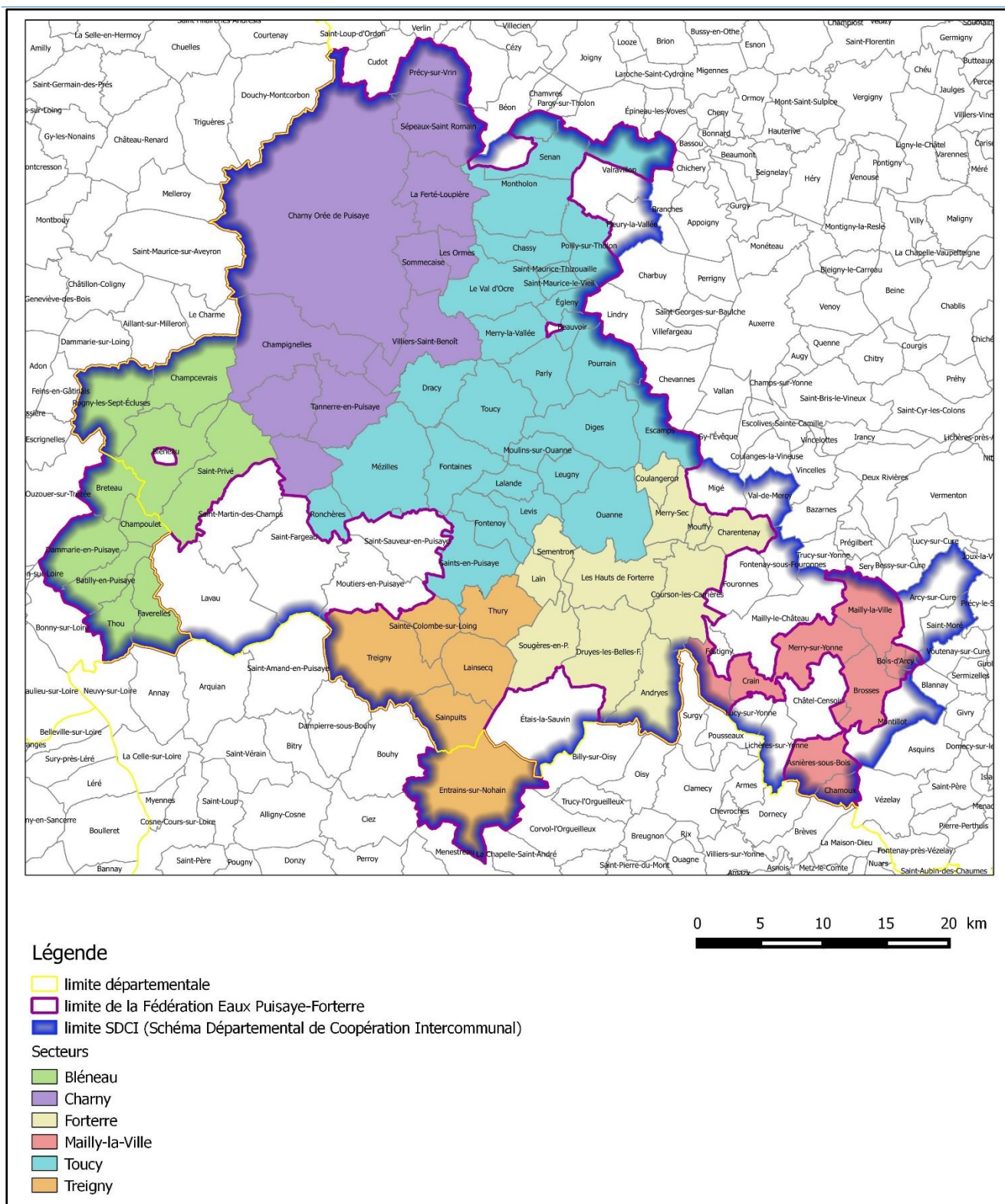
Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NôTRe », est appliquée et a pour conséquence la fusion des 9 syndicats (Syndicats d'Asnières-Chamoux, de la région de Charny, de Coulanges-Crain, de Forterre, de La Cheuille, de Mailly la Ville, de la région de Bléneau, de la région Toucy et de la région de Treigny), composant l'actuelle Fédération.

Ainsi en 2017, la Régie Eaux Puisaye Forterre alimente en eau potable 1113 abonnés supplémentaires répartis sur 8 nouvelles communes et exploite 4 nouvelles stations de production.

Sur ces bases, le service de l'eau des 78 communes est ainsi assuré (cf. *figure 1*, ci-contre) :

- Par la Régie Eaux Puisaye Forterre pour 66 communes ;
- Dans le cadre de contrats de délégations de services publics pour 12 communes (Secteur Charny + Aillant Sur Tholon).





**Figure 1: Territoire géré par la Fédération Eaux Puisaye Forterre**

---

## 1.1. Missions du service de l'eau

La Fédération Eaux Puisaye Forterre assure la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau et confie l'exercice de ce service à sa régie ou à des délégataires de service public.

**En tant qu'exploitants**, la Régie Eaux Puisaye Forterre et les délégataires exercent les missions suivantes :

- Prélèvement d'eau brute au milieu naturel, traitement et production d'eau potable ;
- Surveillance de la qualité d'eau distribuée ;
- Elévation de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage ;
- Distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- Maintenance des infrastructures existantes : réparation et renouvellement des équipements électromécaniques, conduites de distribution, branchements et compteurs ;
- Raccordement des nouveaux abonnés ;
- Service à la clientèle : souscription des abonnements, relève des compteurs, informations des consommateurs et émission / recouvrement des factures.

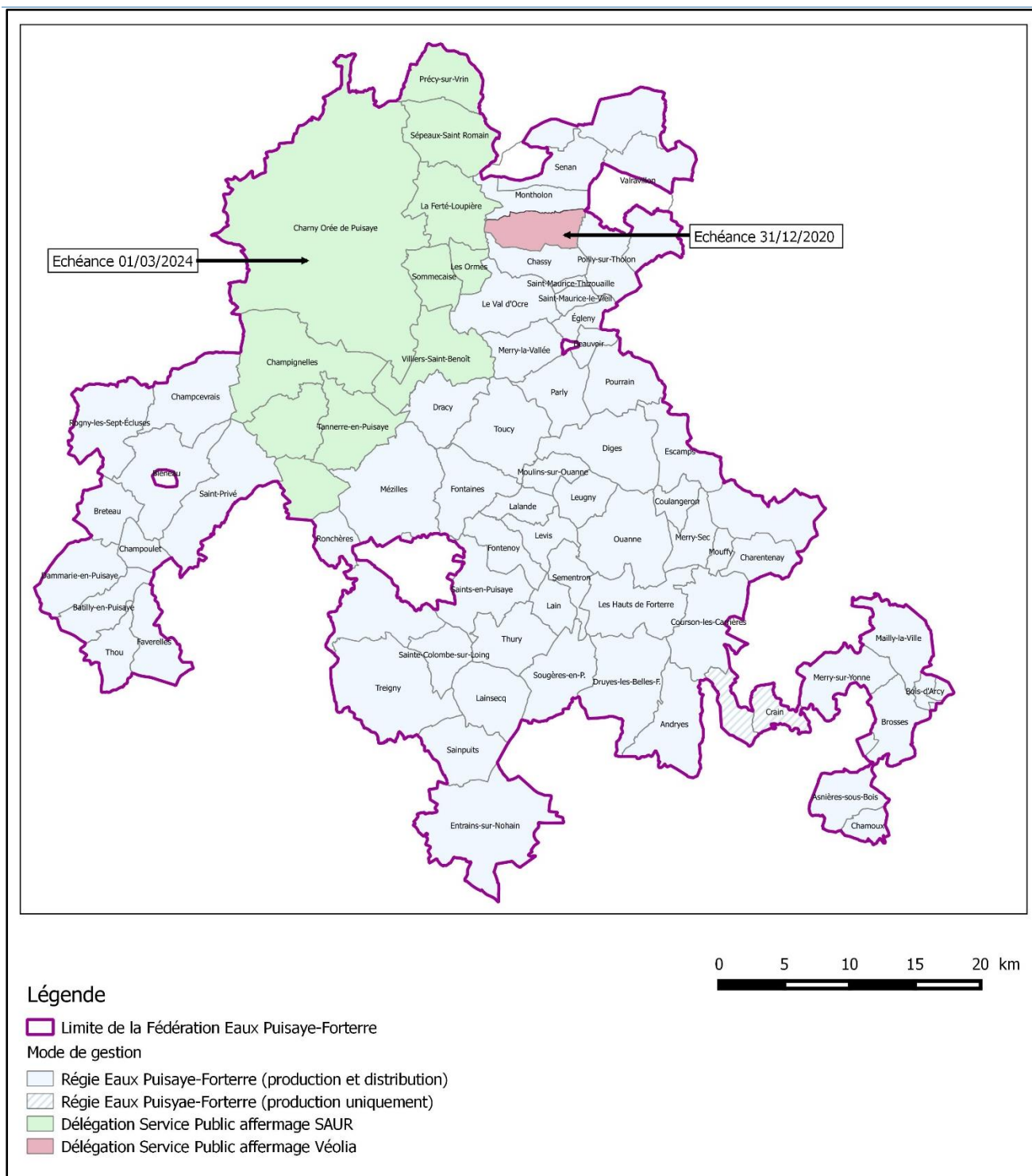
**En tant que maître d'ouvrage, la Fédération Eaux Puisaye Forterre décide** des orientations stratégiques relatives au service et au patrimoine. Elle contrôle les délégataires en s'assurant de la bonne gestion de son patrimoine et de la qualité du service rendu aux abonnés. Elle finance les investissements qu'elle programme, pour la pérennisation et le renouvellement de son patrimoine ou l'accompagnement de nouveaux projets urbains.

**La Régie Eaux Puisaye Forterre, en tant qu'établissement public**, se voit également attribuer des prérogatives de maîtrise d'ouvrage sur le service et le patrimoine qui lui ont été confiés par la Fédération. Dotée de l'autonomie financière, elle finance les investissements qu'elle programme et rend régulièrement compte de son activité auprès de la Fédération.

## 1.2. Territoires desservis et modes de gestion

Au 31 décembre 2017, le service de l'eau dessert 38 717 **habitants dont 68% dépendent de la Régie Eaux Puisaye Forterre** (27 288 habitants) et 32% d'une gestion en délégation de service public organisée autour de 2 contrats (11 429 habitants).

Le tableau en *annexe 1* présente, par commune, le nombre d'abonnés desservis par le service de l'eau en 2017. La *figure 2*, ci-contre, présente les modes de gestion à l'échelle de la Fédération.



**Figure 2 : Les différents modes de gestion au sein de la Fédération**

### 1.2.1. La Régie Eaux Puisaye Forterre

Au 31 décembre 2017, le service de l'eau est assuré par la Régie Eaux Puisaye Forterre pour **18 706 abonnés**, répartis sur 66 communes.

Cinq secteurs d'exploitation permettent d'assurer un service de proximité :

- **Secteur Toucy : 10 499 abonnés** concernés pour 30 communes (Beauvoir, Chassy, Diges, Dracy, Eglény, Escamps, Fontaines, Fontenoy, Lalande, Leugny, Levis, Merry-la-Vallée, Mézilles, Montholon, Moulin S/ Ouanne, Ouanne, Parly, Poilly S/ Tholon, Pourrain, Ronchères, Saints en Puisaye, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille, Saint Sauveur en Puisaye (hameaux), Senan, Toucy, Val d'Ocre, Valravillon, Villiers Saint Benoît (La Villotte)) ;
- **Secteur Forterre : 2 706 abonnés** concernés pour 12 communes (Andryes, Charentenay, Coulangeron, Courson les Carrières, Druyes les Belles Fontaines, Lain, Les Hauts de Forterre, Merry-Sec, Mouffy, Ouanne (Chastenay, Moulin-Mignon, Vrilly), Saints en Puisaye (Le Deffand), Sementron et Sougères en Puisaye.
- **Secteur Bléneau : 1 816 abonnés** concernés pour 10 communes (Batilly en Puisaye, Bléneau, Breteau, Champcevais, Champoulet, Dammarie en Puisaye, Faverelles, Rogny les Sept Ecluses, Saint Privé, Thou).
- **Secteur Treigny : 2 572 abonnés** concernés pour 6 communes (Entrains S/ Nohain, Lainsecq, Sainpuits, Sainte Colombe sur Loing, Treigny, Thury).
- **Secteur Mailly la Ville : 1 113 abonnés** concernés pour 12 communes (Arcy S/ Cure (Le lac Sauvín), Asnières s/s Bois, Bois d'Arcy, Broses, Chamoux, Châtel Censoir (la Fôret, la Folle Lerie, Les Tremblats), Coulanges S/ Yonne, Crain, Mailly la Ville, Merry S/ Yonne, Montillot (Tameron), Saint Moré (la Jarrie)).

### 1.2.2. Les contrats de délégation de service public

Au 31 décembre 2017, le service de l'eau est assuré par des fermiers, dans le cadre de contrats de délégations de service public, pour 7 828 **abonnés** répartis sur 12 communes.

Les caractéristiques des 2 contrats de délégation de service public en cours à la date du 31 décembre 2017 sont décrites dans le *tableau 1*, ci-après.

NOM USUEL DU SERVICE ASSOCIE AU CONTRAT DE DSP	PERIMETRE COUVERT	NOMBRE D'ABONNES	ENTREPRISE DELEGATAIRE	ECHÉANCE DU CONTRAT	FORME DU CONTRAT
Secteur Charny	Communes de Charny Orée de Puisaye, Champignelles, La Ferté-Loupière, Les Ormes, Precy-Sur-Vrin, Saint-Fargeau, Sépeau-Saint Romain, Sommeçaise, Tannerre en Puisaye, Villeneuve les Genets, Villiers Saint Benoît.	6 954	SAUR	01/03/2024	Affermage
Aillant Sur Tholon	Commune d'Aillant sur Tholon	874	VEOLIA EAU	31/12/2020	

**Tableau 1 : Caractéristiques des 2 contrats de délégation de service public à la date du 31 décembre 2017**

---

## 2. FAITS MARQUANTS

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 9 syndicats fusionnent suite à la loi NôTRE (Syndicats d'Asnières-Chamoux, de la région de Charny, de Coulanges-Crain, de Forterre, de La Cheuille, de Mailly la Ville, de la région de Bléneau, de la région Toucy et de la région de Treigny).
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Régie alimente 8 nouvelles communes en eau potable (Asnières Sous Bois, Bois d'Arcy, Brosses, Chamoux, Coulanges S/ Yonne, Crain, Mailly la Ville, Merry Sur Yonne) et exploite 4 nouvelles stations de production (Stations du *Parc* à Mailly le Château, de *La Claimpie* à Asnières Sous Bois, de *la Fontaine des Vernes* à Merry Sur Yonne et *des Prés Marins* à Crain).
- Sur l'année 2017, des linéaires de conduites et des branchements sont renouvelés sur les communes de Mézilles, Sainpuits, Entrains sur Nohain, Lainsecq, Arcy sur Cure (Lac Sauvín), Villeneuve les Genêts, Courson les Carrières, Thury et entre Beauvoir et Saint Maurice le Vieil.
- En Mai 2017, démarrage des travaux de construction d'une nouvelle station de production d'eau potable, à Parly.
- Le 16 Octobre 2017, début de création d'une interconnexion entre les secteurs de Treigny et Toucy et conception d'une station de reprise au réservoir du Champs des Gallons.

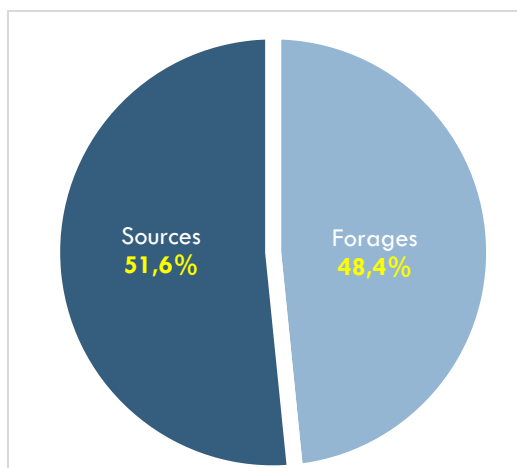
## 3. RESSOURCES EN EAU

### 3.1. Types de ressources prélevées

Les prélèvements en **eaux souterraines** représentent l'intégralité des ressources utilisés pour l'alimentation en eau potable. Parmi ces derniers, 48,4% des volumes prélevés en 2017 sont constitués par des prélèvements en nappe (forages) et 51,6% sont issus de diverses sources.

Les principales ressources en eau, en 2017, sont :

- Les forages du Gué de Leugny pour 15,6% des volumes prélevés ;
- Le forage des Minards à Dracy pour 15,6% des volumes prélevés ;
- Le forage de Saint Romain Le Preux pour 10,2% des volumes prélevés ;
- La source des Enchasses à Treigny pour 8,4% des volumes prélevés ;
- La source de Péruseau à Charny pour 6,9% des volumes prélevés.
- La source du Matteroy à Saint Privé pour 5,2% des volumes prélevés ;
- La source du Parc à Mailly le Château pour 4,7% des volumes prélevés ;
- La source du Puits des Marais à Champvallon pour 2,6% des volumes prélevés ;
- La source de la Fontaine aux Veuves à Faverelles pour 2,6% des volumes prélevés ;
- La source des Prés Marins à Crain pour 2,2% des volumes prélevés ;
- La source de Fauviture à Beauvoir pour 1,7% des volumes prélevés ;
- La source de la Fontaine Saint Roch à Louesme pour 1,7% des volumes prélevés ;
- La source de la fontaine aux Vernes à Merry Sur Yonne pour 1,1% des volumes prélevés ;
- La source de Claimpie à Asnières sous Bois pour 0,7% des volumes prélevés ;
- La source des Pelles à Poilly sur Tholon pour 0,5% des volumes prélevés.

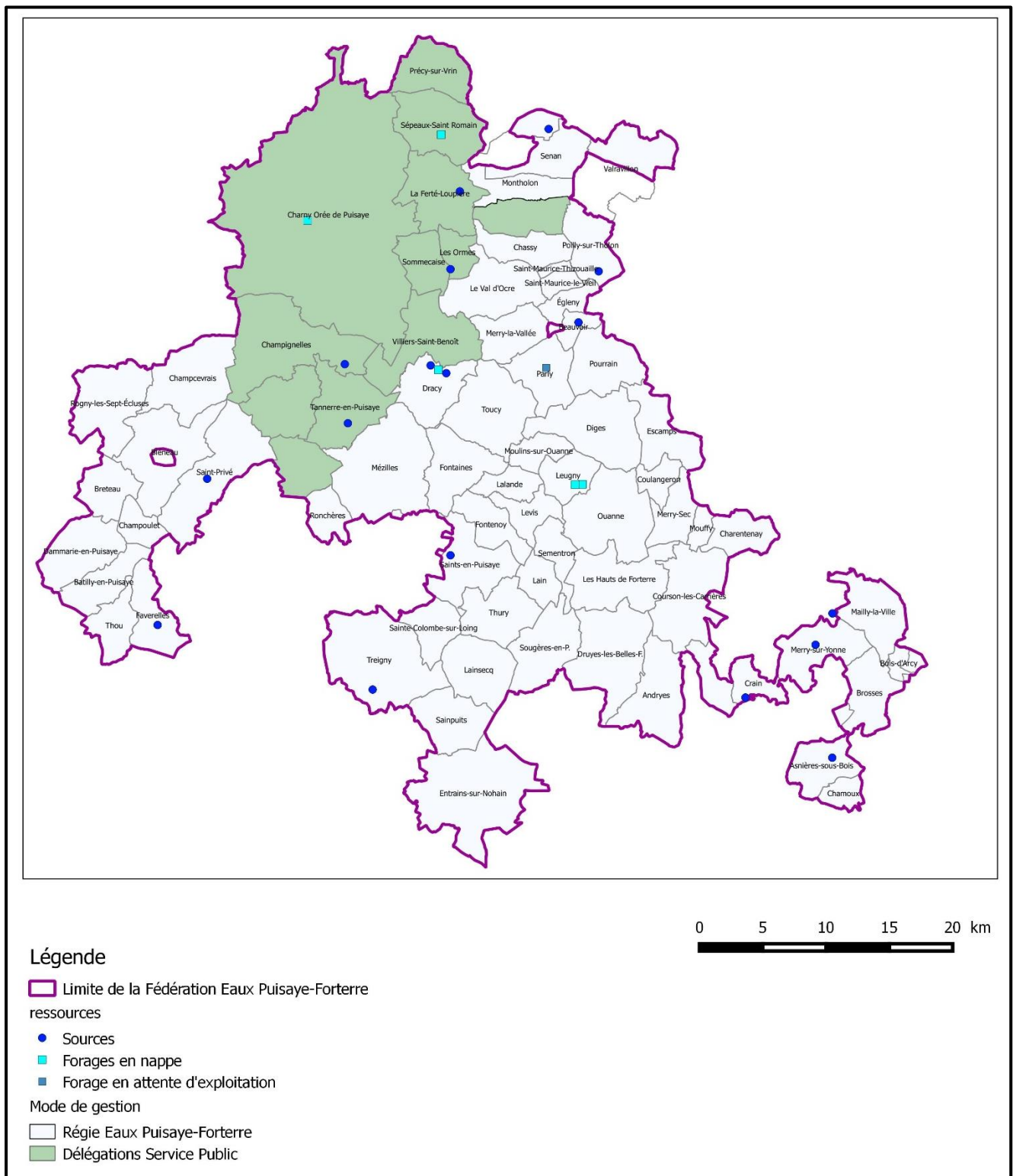


**Figure 3 : Nature des ressources prélevées sur le territoire en 2017**

## 3.2. Localisation des ressources prélevées

Les captages d'eau alimentant les communes de la Fédération Eaux Puisaye Forterre sont localisés en *Figure 4*.

Au total se sont 23 ressources qui sont exploitées.



**Figure 4 : Localisation des ressources prélevées par la Fédération**

---

## 4. QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est une question de santé publique : elle doit être garantie de la sortie de l'usine de production jusqu'au robinet du consommateur.

### 4.1. Contrôles sanitaires et mise en conformité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation<sup>1</sup> :

- Les **limites de qualité** visent les paramètres susceptibles de générer des risques directs et immédiats (épidémies), ou à plus long terme pour la santé du consommateur (métaux lourds, pesticides...);
- Les **références de qualité** sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable (turbidité par exemple). Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur, mais implique des actions correctives par l'exploitant.

Dans le cadre de ces contrôles, deux types de paramètres sont surveillés :

- Les analyses sur les **paramètres physico-chimiques** permettent de s'assurer par exemple que la dureté de l'eau, la turbidité ou la teneur en sels minéraux respectent les normes de potabilité. Ces analyses comportent également la recherche de certains contaminants comme les pesticides ou le plomb.
- Les analyses sur les **paramètres microbiologiques** permettent de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux) indicatrices d'une contamination.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau sont réalisées d'une part au titre du contrôle officiel selon les programmes définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'autre part, au titre du programme d'auto-surveillance déployé par chaque exploitant. Le nombre d'analyses est fonction de la taille de l'unité de production d'eau.

Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année, à partir de prélèvements ponctuels sur la ressource (mesure de la conformité de l'eau brute à un usage d'eau potable), sur l'eau traitée à l'usine de production avant sa mise en distribution (mesure de l'efficacité de traitement) et enfin, sur le réseau de distribution.

#### **Les analyses sur l'eau distribuée traduisent la qualité de l'eau au robinet du consommateur.**

En fonction des résultats des analyses sanitaires, des mesures directes peuvent être prises. Le dépassement d'une valeur limite de qualité peut conduire à la mise en œuvre de mesures sanitaires temporaires, allant de la restriction à l'interdiction de tout usage. Dans le cas d'une restriction, l'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine (boisson, lavage et préparation des aliments). L'exploitant doit rapidement ajuster le traitement. Des dispositions spécifiques sont prévues pour informer le consommateur et proposer des solutions de substitution (distribution d'eau en bouteille notamment).

---

<sup>1</sup> Arrêtés du 11 janvier 2007, relatifs aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, et à la programmation des prélèvements.



En 2017, 311 prélèvements au titre du **contrôle sanitaire réglementaire** ont été réalisés sur l'eau distribuée dans les 78 communes de la Fédération Eaux de Puisaye Forterre, parmi lesquels :

- 265 prélèvements pour les paramètres bactériologiques
- 311 prélèvements pour les paramètres physico-chimiques

Dans ce rapport, sont portés à la connaissance du consommateur les taux de conformité des prélèvements réalisés au titre du **contrôle sanitaire réglementaire**, au regard des limites de qualité. Le *tableau 2* en présente la synthèse en 2017 :

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau <i>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</i>	2016 (Fédération)	2017		
		Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP
Conformité microbiologique	100%	99,2%	99,0%	100%
Conformité physico-chimique	92,5%	92,6%	91,6%	95,8%

**Tableau 2 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées en 2017**

Les taux de conformité détaillés des différents réseaux sont présents au chapitre 12.

Les résultats du contrôle sanitaire réglementaire sont consultables sur le site Internet du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable.html><sup>2</sup>

### **Il en résulte que le territoire bénéficie globalement d'une eau de bonne qualité.**

Quelques non-conformités localisées sont néanmoins relevées en 2017. Elles portent sur les paramètres suivants :

➤ La bactériologie :

**Merry-Sur-Yonne** : Une contamination par des bactéries coliformes et des Eschérichia Coli a été identifiée le 25/10/2017 en sortie de station. Cependant, le prélèvement n'était pas représentatif de la qualité de l'eau car aucune non-conformité n'était présente en distribution.

**Asnière-Sous-Bois** : Le 16/01/2017 une contamination avérée a été détectée par l'Agence Régionale de Santé. Observation récurrente durant les années antérieures qui a été résolue suite à une optimisation de la chloration.

<sup>2</sup> Lien en vigueur à la date de publication de ce rapport

---

➤ La Physico-chimie :

**Asnière-Sous-Bois** : La source de Claimpie est polluée par la molécule ESA Métazachlore. La non-conformité ne pourrait être levée sans l'installation d'un filtre à charbon rendant l'eau conforme à la consommation (projet 2018).

**Champoulet** : Du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) a été détecté sur un branchement. Une purge automatique a été installée en fin d'antenne afin de palier au problème.

**Saint-Privé** : La source du Matteroy comporte occasionnellement des dépassements en ESA Métazachlore. Les filtres à charbon de la station ont été changés pour résoudre le problème.

**Faverelles** : La source de la Fontaine aux Veuves est contaminée par du Déséthyl-Atrazine et de l'Atrazine-Déséthyl-Déisopropyl. Le problème est présent depuis plusieurs années malgré que ces molécules ne soient plus commercialisées.

La présence de Chlorure de Vinyle Monomère a été observée sur un branchement au lieu-dit « les foiseaux ». Une purge automatique a été installée à l'extrémité de l'antenne.

**Péreuseau** : Présence d'ESA Métazachlore, de Dimétachlore CGA 369873 et de turbidité en sortie de station.

**Louesme** : Présence occasionnelle d'ESA Métazachlore et OXA Métazachlore en sortie de station.

## 4.2. Protection des ressources

Les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), soumis au code de la santé publique<sup>3</sup>, précisent les modalités de protection des ressources visant à garantir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le *tableau 3* ci-dessous, récapitule les dates de chacune des DUP.

<i>Nom des Sources et Forages (communes)</i>		<i>Déclaration D'Utilité Publique</i>
<b>Sommecaise</b>	<i>La Fontaine du Charme</i>	<b>18 avril 1985</b>
<b>La Ferté Loupière</b>	<i>La Belle Fontaine</i>	<b>17 avril 1985</b>
<b>Louesmes</b>	<i>Fontaine Saint Roch</i>	<b>23 décembre 1982</b>
<b>Charny</b>	<i>Péruseau</i>	<b>27 août 1981</b>
<b>Saint-Romain-le-Preux</b>	<i>Les Pillards</i>	<b>3 septembre 1985</b>
<b>Tannerre en Puisaye</b>	<i>Fontaine Jarenne</i>	<b>24 avril 1986</b>
<b>Dracy</b>	<i>Les Minards</i>	<b>16 février 1993</b>
	<i>Fontaine Creuse</i>	
	<i>Forage Albien</i>	<b>16 février 1993</b>
<b>Leugny</b>	<i>Le Gué de Leugny F1</i>	<b>8 juillet 1997</b>
<b>Druyes les Belles Fontaines</b>	<i>Gulène</i>	<b>23 septembre 1991</b>
<b>Saints en Puisaye</b>	<i>Le Gondard</i>	<b>5 septembre 1985</b>
<b>Beauvoir</b>	<i>La Fauviture</i>	<b>9 décembre 1985</b>
<b>Champvallon</b>	<i>Puits du Marais</i>	<b>15 janvier 1996</b>
<b>Treigny</b>	<i>Les Enchasses</i>	<b>24 août 1989</b>
<b>Faverelles</b>	<i>La Fontaine aux Veuves</i>	<b>6 août 1998</b>
<b>Saint Privé</b>	<i>Le Matteroy</i>	<b>1985</b>
<b>Mailly le Château</b>	<i>Le Parc</i>	<b>3 novembre 1994</b>
<b>Merry sur Yonne</b>	<i>La Fontaine des Vernes</i>	<b>Avis hydrogéologue : 18 décembre 1980</b>
<b>Crain</b>	<i>Les Prés Marins</i>	<b>3 juin 1982</b>
<b>Asnières sous Bois</b>	<i>La Claimpie</i>	<b>Novembre 1984</b>
<b>Poilly-sur-Tholon</b>	<i>Les Latteux</i>	<b>15 janvier 1996</b>
	<i>Les Pelles</i>	<b>24 juillet 1985</b>

**Tableau 3 : Dates des Déclarations d'Utilité Publique**

<sup>3</sup> Articles L1321-1 à L1321-12.

## 5. PRODUCTION D'EAU POTABLE

### 5.1. Localisation des sites de production d'eau potable

Le tableau en *annexe 2* expose les différents types de traitements par site.

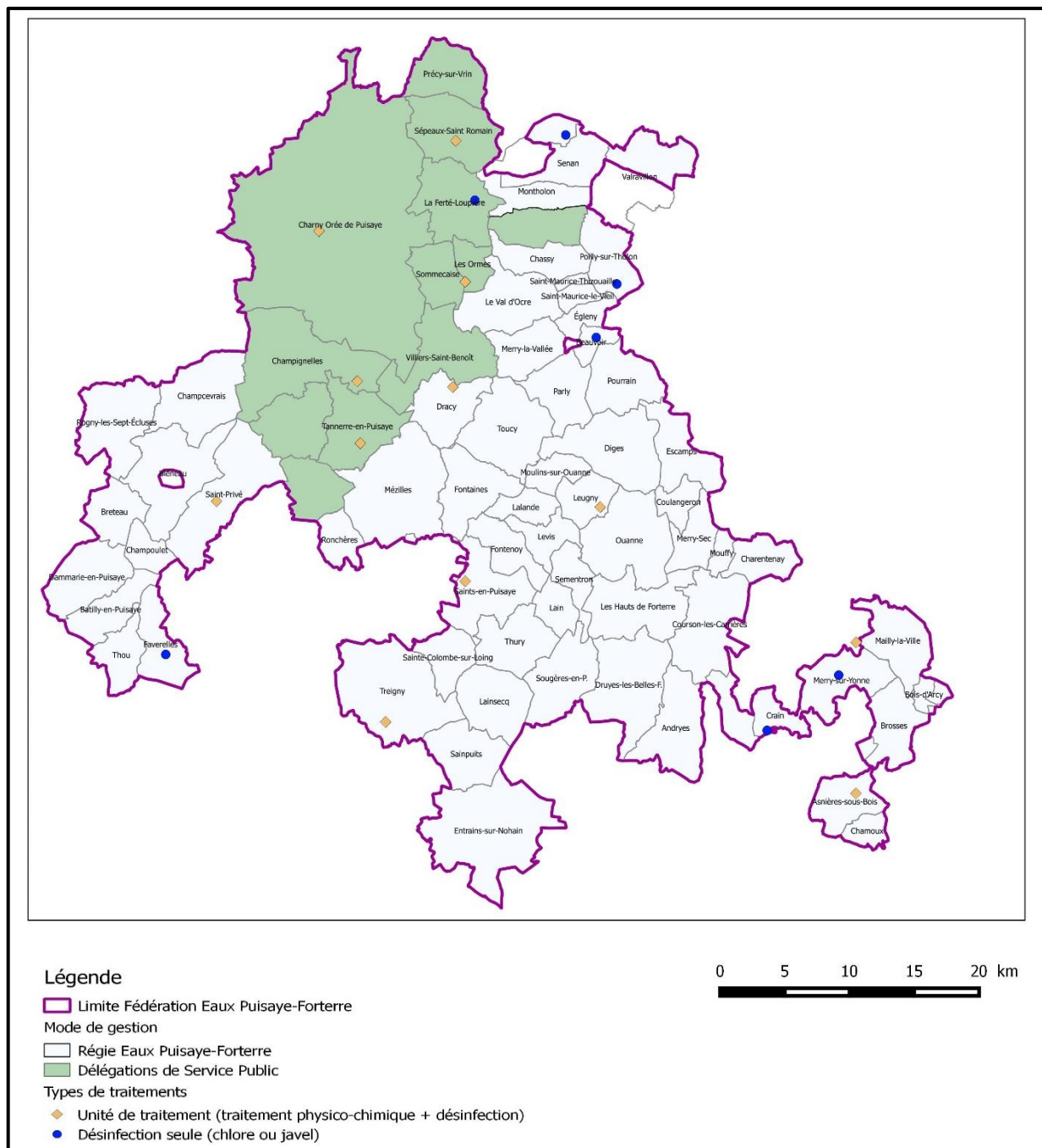


Figure 5 : Localisation des unités de traitements et de désinfection de l'eau

### 5.2. Volumes d'eau produits

La production d'eau en 2017 pour la Fédération Eau Puisaye Forterre s'élève à environ **4 500 000 m<sup>3</sup>**, dont 70% pour les seules usines exploitées par la Régie Eau Puisaye Forterre.

Le tableau en *annexe 3* présente les volumes d'eau produits par les unités de traitements et désinfection.

## 6. ECHANGES D'EAU POTABLE

### 6.1. Cartographie des échanges d'eau avec les services périphériques

La figure 6 précise les échanges d'eau entre la Fédération Eaux Puisaye Forterre et les services extérieurs.

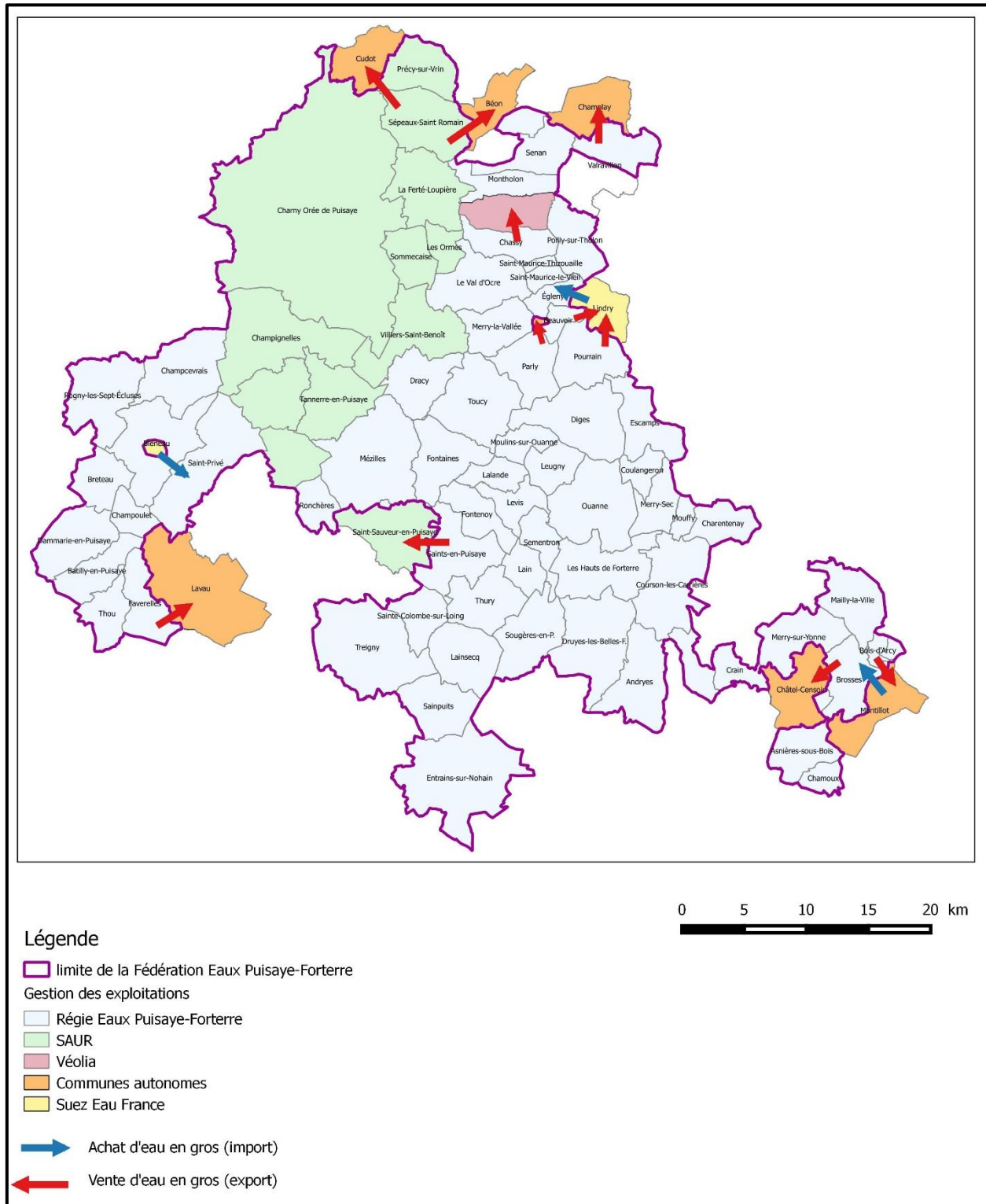


Figure 6 : Carte simplifiée des échanges d'eau en gros avec les services périphériques

## 6.2. Achats d'eau en gros à un service périphérique

L'eau distribuée sur les secteurs de Charny, la Cheuille, Mailly la Ville, Toucy et Treigny est produite en totalité sur le secteur de la Fédération.

Le secteur de St Privé est occasionnellement alimenté par le forage de Bléneau géré par SUEZ.

Concernant le hameau des Bouteaux à Broses, un achat d'eau est réalisé auprès de la commune de Montillot. A Saint Maurice le Vieil, 2 hameaux (Mormont et Chaillaux) sont alimentés par la source de la Plaine des Isles située sur la ville d'Auxerre.

Le *tableau4* présente les volumes d'eau achetés aux services externes à la Fédération.

Volumes achetés à...	Provenance de l'eau achetée	Destination de l'eau achetée	2017
SUEZ EAU France (Bléneau)	Nouveau Forage de la Garenne – Le Saut du loup à BLENEAU	Secteur de ST PRIVE	29 020 m <sup>3</sup>
SUEZ EAU FRANCE (Com. d'Agglomération d'Auxerre)	Source de la Plaine des Isles à AUXERRE	Mormont – Chaillaux (ST MAURICE LE VIEL)	11 003 m <sup>3</sup>
Mairie de MONTILLOT	Source du Parc (MAILLY LA VILLE)	Les Bouteaux (BROSSES)	881 m <sup>3</sup>
TOTAL achats d'eau à des services externes			40 904 m <sup>3</sup>

Tableau 4 : Volumes achetés aux services d'eau potable externes à la Fédération

## 6.3. Fourniture d'eau en gros vers un service périphérique

Un des délégataires, la SAUR, livre de l'eau potable aux communes de :

- BEON (Unité de Distribution (UDI) de Saint Romain le Preux) ;
- CUDOT (UDI de Saint Romain le Preux).

La REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE fournit de l'eau potable aux communes de :

- CHAMPLAY (UDI de Champvallon) ;
- LAVAU (UDI de Faverelles) ;
- SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (UDI de Saints en Puisaye) ;
- MONTILLOT (UDI de Mailly la Ville).

Le *tableau 5* ci-après présente les volumes d'eau fournis aux collectivités externes à la Fédération.

Volumes fournis par...	Provenance de l'eau fournie	Destination de l'eau fournie	2017
SAUR	Forage des Pillards à Saint Romain le Preux	Commune de Béon	39 455 m <sup>3</sup>
SAUR	Forage des Pillards à Saint Romain le Preux	Commune de Cudot	29 466 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source du Gondard à Saints en Puisaye	SAUR (Saint Sauveur en Puisaye)	7 276 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Sources et Forage de Dracy	VEOLIA (Aillant Sur Tholon)	110 972 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Sources et Forage de Dracy (par Beauvoir)	SUEZ (Lindry)	0 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Sources et Forage de Dracy (par Chazelle)	SUEZ (Lindry)	7 026 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source de Fauviture à Beauvoir	Commune de Beauvoir	0 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source de la Fontaine aux Veuves à Faverelles	Commune de Lavau	434 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source du Parc à Mailly la Ville	Commune de Montillot	10 983 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source de la Fontaine aux Vernes à Merry sur Yonne	Commune de Mailly le Château (Les Maisons)	3 904 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source du Parc à Mailly la Ville	VEOLIA (Mailly le Château)	9 456 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source des Près Marins à Crain	Communes de Coulanges et Crain	98 502 m <sup>3</sup>
REGIE EAUX PUISAYE FORTERRE	Source du Puits du Marais à Champvallon	Commune de Champlay	52 018 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL eau fournie par la SAUR</b>			<b>68 921 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL eau fournie par la Régie EAUX</b>			<b>300 571 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL eau fournie sur le territoire de la Fédération</b>			<b>369 492 m<sup>3</sup></b>

**Tableau 5 : Volumes fournis aux services de l'eau externes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre en 2017**

## 7. CONSOMMATION DES ABONNES

Le bilan suivant porte sur les 78 communes équipées de compteurs.

Les **volumes consommés par les abonnés** correspondent à la somme des volumes comptabilisés aux compteurs et des volumes facturés sur estimation. Les volumes consommés présentent donc une marge d'incertitude liée à ces estimations.

En 2017, 2 557 184 **mètres cubes d'eau** ont été consommés par les abonnés, dont :

- **1 789 510 mètres cubes d'eau consommés** par les abonnés de la Régie Eaux Puisaye Forterre ;
- **767 674 mètres cubes d'eau consommés** par les abonnés des communes en délégation de service public.

La consommation moyenne d'eau potable en 2017, tous usages et secteurs confondus, s'élève à 181 **litres par jour et par habitant**. Cette valeur doit néanmoins être considérée avec précaution : les **variations saisonnières** ne permettent pas de dresser une image fidèle des habitudes de consommation sur tout le territoire de la fédération.

Le bilan des volumes consommés en 2017 par les abonnés du service de l'eau de la fédération est présenté par secteur de gestion dans le *tableau 6* ci-après, et par commune dans l'*annexe 4*.

TOTAL FEDERATION 2017	Valeurs 2017 par secteurs						
	Régie Eaux Puisaye Forterre					Communes en DSP	
	<i>Bleneau</i>	<i>Forterre</i>	<i>Mailly la Ville</i>	<i>Toucy</i>	<i>Treigny</i>	<i>Charny</i>	<i>Aillant S/ Tholon</i>
2 557 184 m <sup>3</sup>	236 276 m <sup>3</sup>	228 458 m <sup>3</sup>	89 292 m <sup>3</sup>	1 016 073 m <sup>3</sup>	219 411 m <sup>3</sup>	698 817 m <sup>3</sup>	68 857 m <sup>3</sup>
<b>Sous-totaux 2017</b>	<b>1 789 510 m<sup>3</sup></b>					<b>767 674 m<sup>3</sup></b>	

Tableau 6 : Volumes consommés en 2017 par les abonnés du service de l'eau

Remarque : Les volumes non facturés aux abonnés et estimés à l'année ne sont pas pris en compte (purges, nettoyages des réservoirs, essais de pression sur les poteaux incendie, ...)



## 8. PERFORMANCE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION

Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d'un **référentiel national**. Ils sont calculés en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement :

	DEFINITION
Rendement de réseau (%)	$\frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté en gros}} \times 100$
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /i/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /i/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{(\text{longueur de réseau en km} \times 365 \text{ jours})}$

Tableau 7 : Mode de calcul des personnes des réseaux de distribution

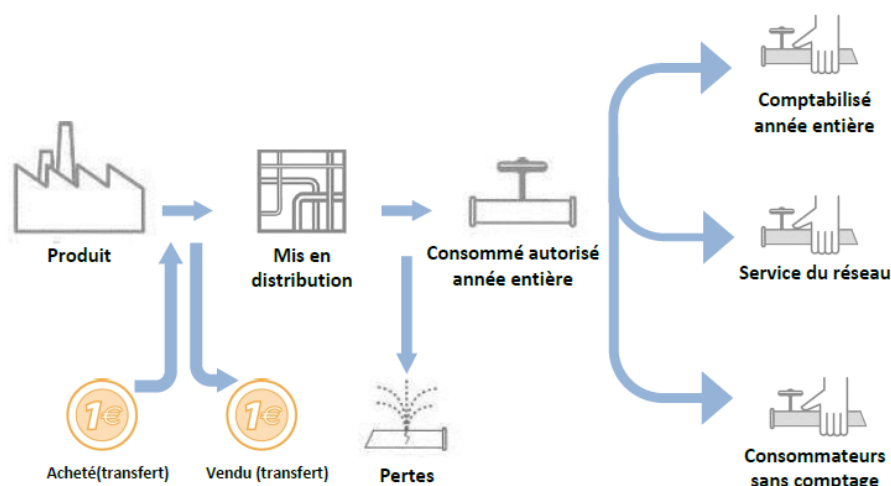


Figure 7 : Schéma récapitulatif des indicateurs de performance du réseau (Source : Véolia RAD 2017 Aillant S/ Tholon)

Le **rendement de réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

L'**indice linéaire des volumes non comptés** permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

L'**indice linéaire de pertes en réseau** permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

	2017		
	Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP
Volume Produit (m <sup>3</sup> )	4 417 692	3 255 240	1 263 801
Volume Importé (m <sup>3</sup> )	239 141	40 904	199 118
Volume Exporté (m <sup>3</sup> )	358 992	300 571	68 921
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	4 297 841	2 995 573	1 305 852
Pertes (m <sup>3</sup> )	1 650 888	1 139 978	514 490
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	2 646 957	1 855 595	791 362
Volume comptabilisé (m <sup>3</sup> )	2 562 975	1 789 510	773 465
Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	0	0	0
Volume de service de réseau (m <sup>3</sup> )	83 982	66 085	17 897

**Tableau 8 : Données 2017 sur les réseaux de distribution**

Le *tableau 9* présente les indicateurs de performance des réseaux consolidés à l'échelle de la Régie Eaux Puisaye Forterre et des délégations de service public.

		Fédération Eaux Puisaye Forterre			
		2017			
		Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP	
Secteur Charny	Aillant sur Tholon				
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,2 %	65,4 %	65,8 %	80,9 %
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (IPL)	1,99 m <sup>3</sup> /i/km	2,11 m <sup>3</sup> /i/km	1,65 m <sup>3</sup> /i/km	5,20 m <sup>3</sup> /i/km
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	2,14 m <sup>3</sup> /i/km	2,23 m <sup>3</sup> /i/km	1,86 m <sup>3</sup> /i/km	5,80 m <sup>3</sup> /i/km
	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	2219,65 km	1482,78 km	716,87 km	20 km

**Tableau 9 : Indicateurs de performance des réseaux de distribution de la Fédération**

---

## 9. GESTION DU PATRIMOINE

### 9.1. Suivi du patrimoine

Les usines de traitements et les réservoirs font l'objet de visites de contrôle quotidiennes. Pour les canalisations, le suivi s'effectue par le recensement des fuites réparées, mais aussi indirectement avec les calculs de rendements de réseaux et d'indices linéaires de pertes, d'où l'intérêt de la sectorisation.

Par l'intermédiaire du **système d'informations géographiques (SIG)**, le réseau et ses composantes sont cartographier. Ainsi, le patrimoine invisible peut être géré et les données de réseaux peuvent être mis continuellement à jour sur les plans de récolement, grâce aux précisions apportées par les équipes de terrain, suite à des travaux.

En 2017, le patrimoine de la Fédération Eaux Puisaye Forterre comprend :

- **21** Sites de production d'eau ou unités de désinfection ;
- **24** Stations de pompage ;
- **66** Réservoirs ;
- **2 220** Kilomètres de canalisations de distribution d'eau potable.

### 9.2. Entretien et valorisation du patrimoine réalisés par la Fédération

#### 9.2.1. Unité de production d'eau

- Station de traitement de Parly

L'ancien syndicat de Toucy a connu une extension de son territoire ces dernières années. Pour pallier aux éventuels problèmes de manque d'eau et de mauvaise qualité de certaines ressources, la collectivité a décidé en 2012 de réaliser un forage profond sur la commune de Parly. Les travaux sur le forage se sont terminés début 2014.



Figure 8 : Projection de la station de Parly

Les travaux de la station de traitement ont débuté en mai 2017. Le marché a été conclu pour un montant de 1 598 631,00 € HT avec le groupement d'entreprise suivant :

- ☐ SEIT (mandataire) pour le process,
- ☐ Branchu architecte,
- ☐ Ragot pour le Génie-Civil hydraulique (bâches et filtres),
- ☐ Taupin pour les élévations, la charpente et le second-œuvre,
- ☐ ETPB pour le terrassement, la voirie et les réseaux divers.

La station permettra de traiter le fer, les hydrocarbures et l'hydrogène sulfuré présent dans l'eau du captage.



**Figure 9 : Vue aérienne du lieu de construction de la station de Parly**



**Figure 10 : Terrassement de la station de Parly**

## 9.2.2. Réseau d'eau potable

### ➤ Renouvellement réseau Mézilles

De janvier à avril 2017, renouvellement de 410 ml de conduite par du PEHD  $\varnothing 90$  et renouvellement de 28 branchements route de Toucy (RD965) à Mézilles. Travaux réalisés par l'entreprise SNCTP pour un montant de 67 451,00 € HT.



Figure 11 : Plan du renouvellement de réseau sur Mézilles

### ➤ Renouvellement réseau entre Beauvoir et Saint-Maurice-le-Vieil

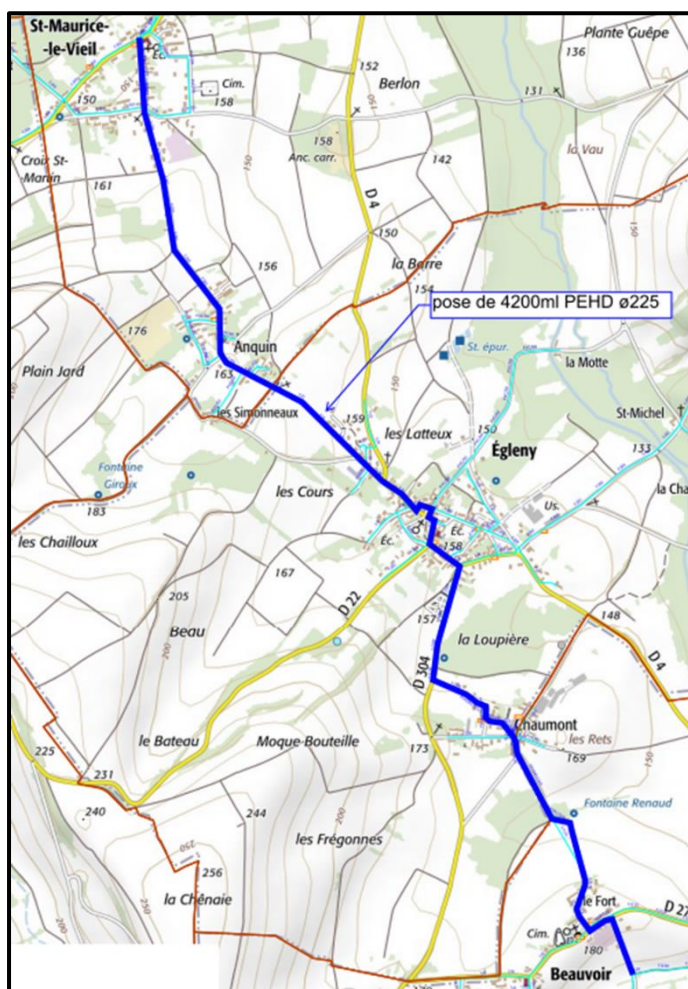


Figure 12 : Plan du renouvellement de réseau entre Beauvoir et Saint-Maurice-le-Vieil

### ➤ Renouvellement de branchements à Courson-les-Carrières

Décembre 2017, renouvellement de 30 branchements rue de Druyes à Courson les Carrières. Travaux réalisés par l'entreprise DRTP pour un montant de 72 022,59 € HT.

➤ Renouvellement réseau secteur Treigny

Renouvellement de 700 ml de conduite par du PEHD  $\varnothing 90$  et de 10 branchements aux Cours à Sainpuits. Les travaux ont été réalisés en avril 2017, par l'entreprise Colas pour un montant de 49 789,70 € HT.

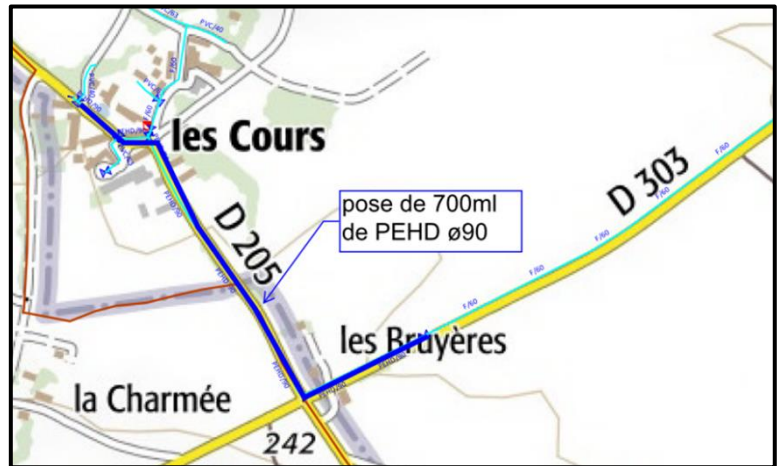
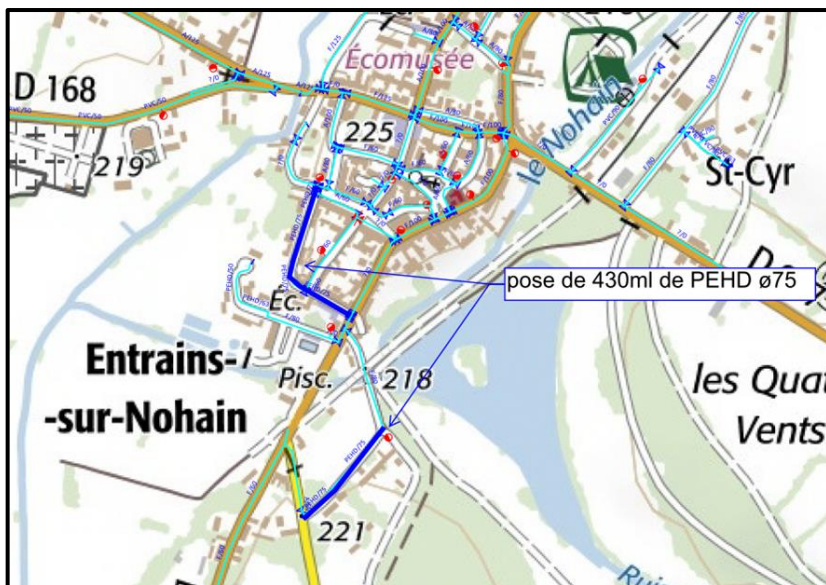


Figure 13 : Plan de renouvellement de réseau sur Sainpuits



Renouvellement de 430 ml de conduite par du PEHD  $\varnothing 75$  et de 33 branchements rue Borderousse, rue des Salles et rue Bel Air à Entrains sur Nohain. Les travaux ont été réalisés de mai à juillet 2017 par l'entreprise Axan TP pour un montant de 75 996,00 € HT.

Figure 14 : Plan de renouvellement de réseau sur Entrains-sur-Nohain

Renouvellement de 385 ml de conduite par du PEHD  $\varnothing 125$  et de 15 branchements rue du Châtelet à Lainsecq. Les travaux ont été réalisés de septembre à octobre 2017 par l'entreprise Axan TP pour un montant de 66 847,50 € HT.



Figure 15 : Plan de renouvellement de réseau sur Lainsecq

➤ Interconnexion du secteur de Treigny avec le secteur de Toucy

Suite aux conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé en 2013 sur le secteur de Treigny, il est apparu nécessaire de sécuriser aussi bien quantitativement, que qualitativement l'alimentation de ce secteur. Ainsi, une interconnexion depuis le réservoir des Ouvots, alimenté par la source du Gondard située sur la commune de Saints-en-Puisaye, jusqu'au réservoir de tête de Perreuse a été créée.

Cette interconnexion permettra de faire un mélange de l'eau provenant de la source du Gondard et de celle des Enchasses à Treigny afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée. De plus, celle-ci servira également à préserver la ressource des Enchasses qui était surexploitée.

De ce fait, une station de reprise au niveau du réservoir des Ouvots a été construite et 5 300 ml de conduite en PEHD  $\varnothing 225$  (depuis la future station de reprise des Ouvots jusqu'à Panny, commune de Thury) et 940 ml de conduite PEHD  $\varnothing 160$  (depuis la conduite PEHD  $\varnothing 225$  au hameau de la Forêt jusqu'au réservoir des Grands Moulins sur la commune de Thury) ont été posés.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2017. L'interconnexion a été conçue par le groupement d'entreprises Axan TP et RTP pour un montant de 395 064 € HT et les travaux de station par l'entreprise SEIT (avec une sous-traitance Taupin pour la création du local semi-enterré) pour un montant de 195 239 € HT.

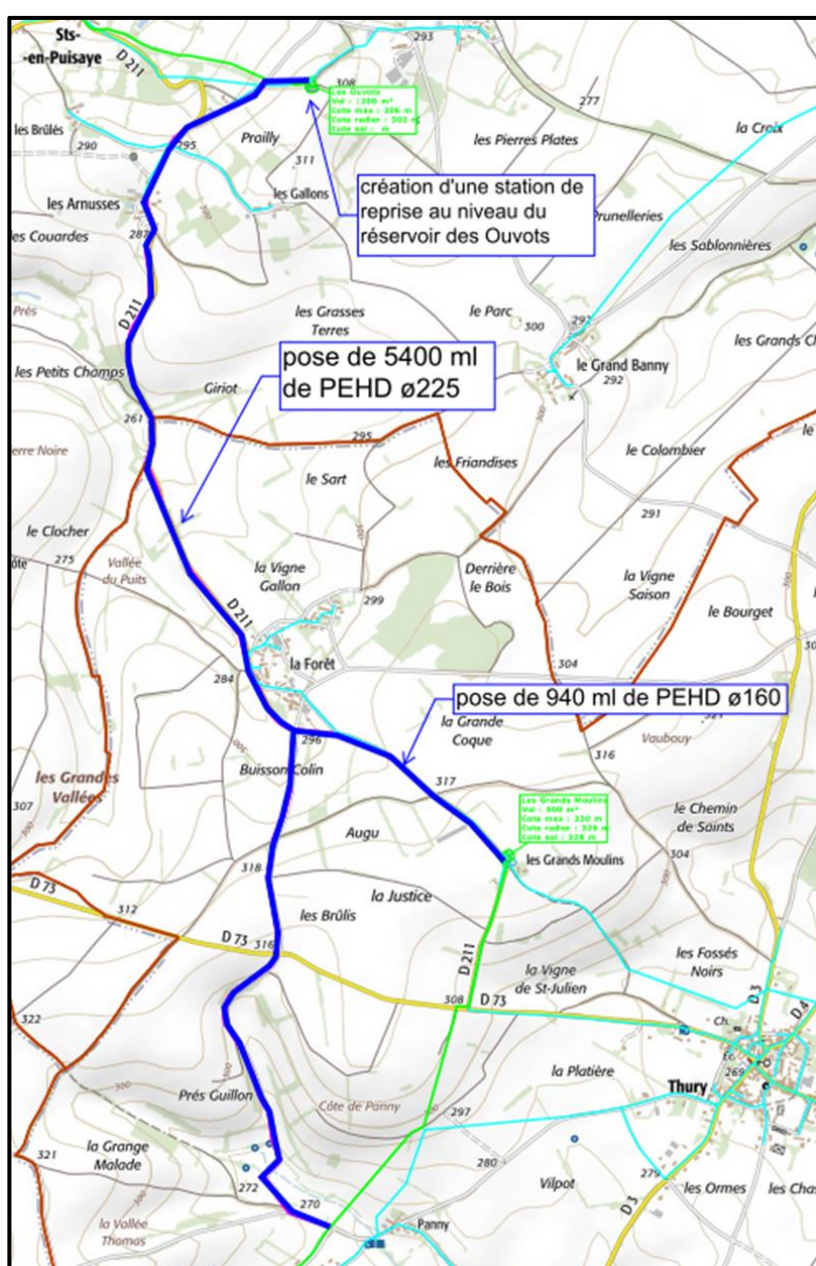


Figure 16 : Plan de l'interconnexion entre le secteur de Treigny et de Toucy

### 9.2.3. Réseau de distribution : canalisation, compteurs

#### ➤ Compteurs d'eau

La Fédération Eaux Puisaye Forterre a fait le choix de renouveler les compteurs âgés de plus de 15 ans. En effet, la qualité du comptage constitue un enjeu important pour la maîtrise d'ouvrage (suivi de la performance du réseau), pour l'exploitation (recettes du service) et pour l'abonné (fiabilité des volumes qui lui sont facturés). Cependant, étant donné le nombre important de compteurs concernés nos services techniques procèdent à ces remplacements, progressivement, secteurs par secteurs.

En 2017, ce sont donc **1 694 compteurs ont été renouvelés** dont 1 205 par la Régie Eaux Puisaye Forterre, 489 par les délégataires.

#### ➤ Renouvellement des canalisations

La Fédération Eaux Puisaye Forterre compte près de **2 220 km de réseaux de distribution d'eau potable**.

Les travaux réalisés en 2017 sur le réseau ont permis la création de 6 240 ml d'interconnexion et le renouvellement de **plus de 8 km de canalisation d'eau potable** (tableau 10) :

Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable	2017	Régie Eaux Puisaye Forterre					Communes en DSP	
		Bleneau	Forterre	Mailly la Ville	Toucy	Treigny	Charny	Aillant S/Tholon
Longueur totale de réseau concernée (en ml)	<b>8 145</b>	0	0	400	5 530	1 515	700	0

Réalisés par la Régie	0	0	400	920	0	0	0
Réalisés par des entreprises extérieures	0	0	0	4 620	1 515	700	0

Tableau 10 : Longueurs de réseaux renouvelés en 2017 sur chacun des périmètres du territoire

Secteurs	Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable					Taux moyen de renouvellement glissant sur 5 ans
	2013	2014	2015	2016	2017	
Bleneau	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Charny	0,18 %	0,13 %	0,17 %	0,36 %	0,10 %	0,19 %
Forterre	0,00 %	2,19 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,44 %
Mailly la Ville	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,57 %	0,11%
Toucy	0,03 %	0,00 %	0,27%	0,00 %	0,74 %	0,21%
Treigny	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,78 %	0,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>0,07 %</b>	<b>0,23 %</b>	<b>0,14 %</b>	<b>0,12 %</b>	<b>0,38 %</b>	<b>0,19 %</b>

Tableau 11 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, présentés par secteurs de gestion, de 2013 à 2017

Le **taux moyen de renouvellement des canalisations d'eau potable** calculé sur les 5 dernières années est de 0,19 % à l'échelle de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (cf. tableau 11). Ce taux inclut les travaux réalisés par la Régie Eaux Puisaye Forterre et des entreprises extérieures (cf. tableau 10).



---

## 9.3. Entretien et valorisation du patrimoine réalisés par la Régie Eaux Puisaye Forterre

### 9.3.1. Unités de production d'eau

#### ➤ [Automatisation de la station d'Asnières sous Bois](#)

La station d'Asnières sous Bois, dont l'exploitation a été confié à la Régie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est composée d'un traitement de la turbidité par passage de l'eau sur filtre à sable. Des lavages sont nécessaire quotidiennement en période de fortes pluies. Afin de minimiser les déplacements et d'optimiser la réactivité des employés, la station a été automatisée. Ainsi, un automate et des vannes électropneumatique ont été installés et le câblage électrique dans l'armoire de la station a été refait. Le montant des travaux est de 9688 euros.

#### ➤ [Installation surpresseur sur Poilly sur Tholon](#)

La qualité de la source des Latteux à Poilly sur Tholon s'est dégradée ses dernières années. Un surpresseur a donc du être installé au carrefour d'Auvergne et Sarrigny. Le but est d'alimenter, par l'intermédiaire d'une interconnexion déjà existante, le réservoir de Sarrigny par la source des Pelles à Marnay. Cependant, l'augmentation de la pression a nécessité la mise en place d'un stabilisateur de pression en direction du Hameau d'Auvergne. Le montant des travaux est de 15 852 euros.

#### ➤ [Renouvellement Divers](#)

Au cours de l'année 2017, la Régie a effectué les renouvellements suivants :

- Station de production de Saints en Puisaye : Déshumidificateur Munters MH 270 (3 450€)
- Station de production de Dracy : Déshumidificateur Munsters M13Y (1 650€)
- Station de production de Dracy : Motoréducteur de l'agitateur du décanteur (1 194€)
- Station de production de Leugny : Démarreur Pompe reprise direction Dracy (745€)
- Station de production de Treigny : Canalisation de Refoulement (2 430€)
- Réservoir de Molesmes : Pompe reprise direction Champcallot (2 160€)

### 9.3.2. Réseau d'eau potable

#### ➤ [Renouvellement réseau à Pourrain](#)

Une conduite passant en domaine privé a été dévoyée sur le domaine public au hameau des Michauts. Cette intervention a nécessité la pose de 185 ml de PEHD ø40, 250 ml de PEHD ø60 et la réalisation de 6 branchements. Le montant des travaux est de 18 320 euros.

#### ➤ [Renouvellement réseau à Ronchères](#)

Une conduite passant en domaine privé a été dévoyée sur le domaine public au hameau des Frossards pour permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment. Cette intervention a nécessité la pose de 385 ml de PEHD ø50 et la reprise de 2 branchements. Le montant des travaux est de 12 545 euros.

➤ Renouvellement réseau à Poilly sur Tholon

La mairie de Poilly procédant à d'importants travaux de voirie devant l'école et la mairie rue Saint Germain, la Régie a procédé au renouvellement de 100 ml de Fonte ø125 et de 6 branchements. Le montant des travaux est de 17 415 euros.



Figure 17 : Intervention Poilly sur Tholon

➤ Renouvellement réseau au Lac Sauvín



La mairie d'Arcy sur Cure procédait à des travaux de voirie au Lac Sauvín. De ce fait, la Régie a renouvelé 20 branchements et 400 ml de Fonte ø125 sur l'emprise des travaux de voirie. Le montant des travaux est de 63 626 euros.

Figure 18 : Intervention au Lac Sauvín

### 9.3.3. Travaux réalisés hors périmètre de la Régie

La Régie est intervenue sur des communes ne faisant pas parties de la Fédération Eaux Puisaye Forterre. En effet, elle est venue en aide à Champlay, Val de Mercy, Coulanges sur Yonne, Crain, Montillot et au SIAEP de Vincelles Vincelottes en leur apportant ses moyens techniques. Ainsi, ce sont plusieurs petites interventions qui ont été réalisées pour un montant global de 16 323 euros.

## 9.4. Entretien et valorisation du patrimoine réalisés par la SAUR

Dans le cadre du contrat d'affermage, un **Programme Contractuel du Renouvellement** a été établi. Ce dernier, correspond à un engagement du Délégué à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Ainsi, au cours de l'année 2017, les équipements renouvelés sur le secteur de Charny sont :

- Station de production de Péruseau : Pompe forage n°2 (3 688€)
- Station de production de Tannerre en Puisaye : Alarme intrusion (3 343€)
- Surpresseur de Dannery-Sepfonds : Pressostat (1 348€)

## 10. SERVICE AUX ABONNES, TARIFS ET FACTURATION

Les indicateurs réglementaires relatifs à la qualité du service rendu aux abonnés et à la gestion financière de ce service en 2017 sont présentés au chapitre 11.

### 10.1. Gestion Abonnés



Figure 19 : Siège de la Fédération et lieu d'accueil de la Régie

La Régie Eaux Puisaye Forterre et les délégataires offrent un service clientèle à l'attention des abonnés, que ce soit pour la souscription d'un nouvel abonnement, des renseignements sur une facture d'eau ou encore une prise de rendez-vous pour l'intervention d'un technicien.

#### 10.1.1. Coordonnées de la Régie Eaux Puisaye Forterre

SECTEUR	COMMUNES CONCERNEES	LIEU D'ACCUEIL	RELATION CLIENTELE	N° URGENCE
TOUCY	Beauvoir, Chassy, Diges, Dracy, Eglény, Escamps, Fontaines, Fontenoy, Lalande, Leugny, Levis, Merry-la-Vallée, Mézilles, Montholon, Moulin S/Ouanne, Ouanne, Parly, Poilly S/Tholon, Pourrain, Ronchères, Saints en Puisaye, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille, Saint Sauveur en Puisaye (hameaux), Senan, Toucy, Val d'Ocre, Valravillon, Villiers Saint Benoît (La Villotte)	115 Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY  Lundi au Vendredi 8h-12h et 13h30-17h30 sauf vendredi fermeture à 17h	03 86 44 01 42	7j/7 24h/24
FORTERRE	Andryes, Charentenay, Coulangeron, Courson les Carrières, Druyes les Belles Fontaines, Lain, Les hauts de Forterre, Merry-Sec, Mouffy, Ouanne (Chastenay, Moulin-Mignon, Vrilly), Saints en Puisaye (Le Deffand), Sementron et Sougères en Puisaye			
TREIGNY	Entrains S/ Nohain, Lainsecq, Sainpuits, Sainte Colombe sur Loing, Treigny, Thury			
BLENEAU	Batilly en Puisaye, Bleneau, Breteau, Champcevais, Champoulet, Dammarie en Puisaye, Faverelles, Rogny les Sept Ecluses, Saint Privé, Thou			
MAILLY LA VILLE	Arcy S/ Cure (Le lac Sauvain), Asnières s/s Bois, Bois d'Arcy, Broses, Chamoux, Châtel Censoir (la Fôret, la Folle Lerie, Les Tremblats), Coulanges S/ Yonne, Crain, Mailly la Ville, Merry S/ Yonne, Montillot (Tameron), Saint Moré (la Jarrie)			

Tableau 12 : Informations Régie Eaux Puisaye Forterre

## 10.1.2. Coordonnées des délégataires

ENTREPRISE DELEGATAIRE	PERIMETRE COUVERT	LIEU D'ACCUEIL	RELATION CLIENTELE	N° URGENCE 7j/7 24h/24
VEOLIA EAU	Commune d'Aillant Sur Tholon	8 Route de Lyon 89200 AVALLON  Lundi-Mercredi-Vendredi de 14h à 17h	09 69 32 34 58	
SAUR	Communes de Charny Orée de Puisaye, Champignelles, La Ferté-Loupière, Les Ormes, Precy-Sur – Vrin, Saint-Fargeau, Sépeau-Saint Romain, Sommeçaise, Tannerre en Puisaye, Villeneuve les Genets	74 Rue René Binet 89095 SENS Cedex  Lundi au Vendredi 8h30-12h et 14h-17h sauf vendredi fermeture à 16h30	03 58 58 20 00	03 58 58 20 09

Tableau 13 : Informations délégataires

## 10.2. Prix de l'eau pour une facture annuelle type de 120 m<sup>3</sup>

Les tarifs de l'eau applicables en 2017 et en 2018 sont détaillés en annexe 7, pour les communes relevant du périmètre de la Fédération Eaux Puisaye Forterre. Les valeurs correspondantes font références à une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

En 2017, sur l'ensemble de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, le prix moyen de l'eau potable, ramené au nombre d'abonnés, est de **1,956€ HT/m<sup>3</sup>**. Le tarif le plus bas est de 1,238€ HT/m<sup>3</sup> et celui le plus haut est de 2,463€ HT/m<sup>3</sup>.

Selon l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement publié en mai 2017, le **prix moyen total** pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> s'élève à 3,98 €TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, en France<sup>4</sup>. Il se décompose comme suit :

- 2,05 €/m<sup>3</sup> pour la part eau potable ;
- 1,93 €/m<sup>3</sup> pour la part assainissement collectif.

<sup>4</sup> Référence bibliographique : VALIMAHAMED A., BREJOUX E., 2017. *Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement : Panorama des services et de leur performance en 2014*. Paris, ONEMA, 3p.

## 11. RECETTE DU SERVICE DE L'EAU

Les recettes de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre, sur l'année 2017, sont présentées dans le *Tableau 14*, ci-dessous.

<b>RECETTE FONCTIONNEMENT 2017</b>		Réalisé total au 31/12/2017
Ch.-002 Déficit antérieur report		<b>2 247 503,09€</b>
	Art.-002 Excédent antérieur reporté	
Ch.-013 Atténuations de charges		<b>142 063,37€</b>
Ch.-042 Opérations d'ordre entre section		<b>294 753,50€</b>
	Art.-777 Quote-part des subv. d'inv. v.	
Ch.-70 Ventes pro fab, prest serv, mar		<b>6 324 920,20€</b>
	Art.-70111 Ventes d'eau aux abonnés	<i>3 589 910,93€</i>
	Art.-70123 Contre-valeur redevance prélèv.	<i>155 064,54€</i>
	Art.-701241 Redev pollution domestique	<i>594 977,08€</i>
	Art.-70128 Autres taxes et redevances (SAUR exclusivement)	<i>463 160,06€</i>
	Art.-7068 Autres prestations de services (Adhésion SPANC : 20 178,60€) (VEOLIA : 33 681,55€) (Antennes Téléphoniques : 23 322,51€)	<i>77 182,66€</i>
	Art.-7083 Locations diverses (Antennes Téléphoniques : 13 355,76€) (Bail Environnemental : 2 280,50€) (Bureaux EAUX : 35 000€) (Bureaux RIVIERES : 2 500€) (Bureaux SPANC : 5 000€)	<i>58 136,26€</i>
	Art.-7084 Mise à dispo. de personnel fac.. (Régie EAUX : 1 167 384,77€) (Régie RIVIERES : 48 020,34€) (Régie ANC : 170 069,71€)	<i>1 385 474,82€</i>
	Art.-7087 Remboursements de frais (Participation Intérêt ligne Trésorerie Régies SPANC + RIVIERES)	<i>1 013,85€</i>
Ch.-15 Autres produits gestion courante		<b>1 032,41€</b>
Ch.-76 Produits financiers		<b>31,12€</b>
Ch.-77 Produits exceptionnels		<b>3 578,25€</b>
	Art.-773 Mandats annulés	<i>222,43€</i>
	Art.-778 Autres produits exceptionnels	<i>3 355,82€</i>
<b>RECETTE</b>		<b>9 013 881,94€</b>

**Tableau 14 : Recette Fonctionnement Fédération Eaux Puisaye Forterre 2017**

## 12. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le **Décret n°2007-675 du 2 mai 2007** demande aux collectivités de qualifier leur service d'eau à l'appui d'indicateurs de performance sur des préoccupations patrimoniales, techniques (en particulier rendement de réseau et indices de pertes) et financières. L'**Arrêté du 2 décembre 2013** vient modifier les règles de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale.

Au-delà, la démarche permet d'évaluer les différents secteurs d'exploitation du service de l'eau de la Fédération Eau Puisaye Forterre. Sur la base de cette analyse, les actions d'amélioration peuvent être engagées.

La synthèse des indicateurs de performance est présentée au travers des tableaux ci-après :

Accès à l'eau et qualité du service aux abonnés		2017		
		Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	38 717	27 288	11 429
D102.0	Prix TTC du m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Voir tableau suivant		

Accès à l'eau et qualité du service aux abonnés		Valeurs 2017 par secteurs								
		Régie Eaux Puisaye Forterre					Communes en DSP			
		<i>Bleneau</i>	<i>Forterre</i>	<i>Mailly la Ville</i>	<i>Toucy</i>	<i>Treigny</i>	<i>Charny</i>	<i>Aillant S/Tholon</i>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 672	3 410	1 456	16 586	3 164	11 429	1 366		
D102.0	Prix TTC du m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	<small>Bleneau 2,191 ou 2,386</small>	<small>La Chaille 1,594*</small>	2,963 ou 3,169	<small>Mailly 2,878</small>	<small>Asnières 2,702</small>	2,486	<small>2,389 ou 2,378 ou 2,584</small>	2,62	2,51

Qualité de l'eau et protection des ressources		2017		
		Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie	99,2%	99%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique	92,6%	91,6%	95,8%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %

Qualité de l'eau et protection des ressources		Valeurs 2017 par réseaux												
		Régie Eaux Puisaye Forterre												
		<i>Dracy</i>	<i>Beauvoir</i>	<i>Leugny</i>	<i>Saints</i>	<i>Pailly S/ Tholon</i>	<i>Champvallon</i>	<i>Treigny</i>	<i>St Privé</i>	<i>Mailly la Ville</i>	<i>Asnières</i>	<i>Merry sur Yonne</i>	<i>Faverelles</i>	<i>Crain</i>
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	88 %	89 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	86 %	100 %	50 %	100 %	9 %	100 %	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	

Qualité de l'eau et protection des ressources		Valeurs 2017 par réseaux			
		Délégation de Service Public			
		<i>Louesme/Tannerre</i>	<i>Péreuse/ Les Ormes</i>	<i>St Romain/La Ferté</i>	<i>Aillant S/ Tholon</i>
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne les paramètres physico-chimique	96%	93%	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %

Performance environnementale		2017		
		Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,2 %	65,4 %	67,9%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (IPL)	1,99 m <sup>3</sup> /i/km	2,11 m <sup>3</sup> /i/km	1,74 m <sup>3</sup> /i/km
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	2,14 m <sup>3</sup> /i/km	2,23 m <sup>3</sup> /i/km	1,97 m <sup>3</sup> /i/km

Performance environnementale		Valeurs 2017 par réseaux							
		Régie Eaux Puisaye Forterre							
		<i>Secteur Toucy</i>	<i>Secteur Forterre</i>	<i>Secteur Treigny</i>	<i>Réseau St Privé</i>	<i>Réseau Mailly la Ville</i>	<i>Réseau Asnières</i>	<i>Réseau Merry sur Yonne</i>	<i>Réseau Faverelles</i>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,6 %	57,7%	61,0 %	65,3%	38,8%	36,2%	50,3%	63,9%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /i/km)	1,87	2,37	2,07	1,24	7,64	5,94	4,44	1,40
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /i/km)	1,98	2,52	2,24	1,35	7,85	6,14	4,50	1,43

Performance environnementale		Valeurs 2017 par réseaux	
		Délégation de Service Public	
		<i>Charny</i>	<i>Alliant S/ Tholon</i>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,8 %	80,9 %
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /i/km)	1,65	5,20
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	1,86	5,80



Gestion patrimoniale		Valeurs 2017 par secteurs						
		Régie Eaux Puisaye Forterre					Communes en DSP	
		<i>Bleneau</i>	<i>Forterre</i>	<i>Mailly la Ville</i>	<i>Toucy</i>	<i>Treigny</i>	<i>Charny</i>	<i>Aillant S/Tholon</i>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%	0,00%	0,57%	0,74%	0,78%	0,10%	0,00%

Gestion patrimoniale		2017		
		Fédération (Régie + DSP)	Régie Eaux	Communes en DSP
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38%	0,53%	0,09%

---

## 13. ANNEXES

- Annexe 1 : Nombre d'abonnés desservis par la Fédération des Eaux Puisaye Forterre en 2017
- Annexe 2 : Types de traitement des différentes installations
- Annexe 3 : Volumes d'eau produits par les unités de traitements et désinfection de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre en 2017
- Annexe 4 : Volumes consommés par les abonnés en 2017
- Annexe 5 : Notice de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Annexe 6 : Notice de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Annexe 7 : Tarification 2017 et 2018

**Annexe 1 : Nombre d'abonnés desservis par la Fédération des Eaux Puisaye Forterre en 2017**

Périmètre service	COMMUNES	Nombre d'abonnés		
Secteur Forterre	Andryes	333	Secteur Forterre  2 706	
	Charentenay	180		
	Coulangeron	119		
	Courson les Carrières	532		
	Druyes les Belles Fontaines	241		
	Les Hauts de Forterre	397		
	Lain	161		
	Merry Sec	121		
	Mouffy	91		
	Ouanne (Chastenay, Moulin-Mignon, Vrilly)	96		
	Saints (Le Deffand)	69		
	Sementron	86		
	Sougères en Puisaye	280		
Secteur Mailly la Ville	Arcy sur Cure <sup>1</sup>	39	Secteur Asnières  212	
	Asnières Sous Bois	130		
	Bois d'Arcy	29		
	Secteur Mailly la Ville	Brosses	237	Secteur Mailly  704
		Chamoux	82	
		Châtel Censoir <sup>2</sup>	9	Secteur Merry  197
		Mailly la Ville	366	
		Merry sur Yonne	197	
		Montillot <sup>3</sup>	7	
Saint Moré <sup>4</sup>	17			
Secteur St Privé	Batilly en puisaye	99	Secteur Faverelles  511	
	Bleneau <sup>5</sup>	77		
	Breteau	44		
	Champcevrains	192		
	Secteur St Privé	Champoulet	55	Secteur St Privé  1 305
		Dammarie en Puisaye	136	
		Faverelles	124	
		Rogny les Sept Ecluses	591	
		St Privé	346	
		Thou	152	
Secteur Treigny	Entrains sur Nohain	673	Secteur Treigny  2 572	
	Lainsecq	257		
	Sainpuits	267		
	Ste Colombe Sur Loing	207		
	Thury	392		
	Treigny	776		

Secteur Toucy	Beauvoir	155	Secteur Toucy
	Chassy	81	
	Diges	732	
	Dracy	235	
	Egleny	244	
	Escamps	469	
	Fontaines	314	
	Fontenoy	276	
	Lalande	118	
	Leugny	255	
	Levis	149	
	Merry-la-Vallée	273	
	Mézilles	520	
	Montholon ( Champvallan; Villiers S/ Tholon)	607	
	Moulins sur Ouanne	196	
	Ouanne	455	
	Parly	504	
	Poilly/Tholon	352	
	Pourrain	699	
	Ronchères	102	
	Saints	382	
	Saint Maurice le Vieil	204	
	Saint Maurice Thizouaille	68	
	Saint Sauveur en Puisaye <sup>6</sup>	0	
Senan	403		
Sementron	99		
Toucy	1 853		
Val d'Ocre (St Aubin Château Neuf; St Martin S/ Ocre)	382		
Valravillon (Neuilly; Villemer)	365		
Villiers-Saint-Benoît (Hertebise, les Petits, le Buisson St Vrain)	7		
Commune en DSP	Aillant Sur Tholon	874	Aillant Sur Tholon 874
Communes en DSP : Secteur Charny	Charny Orée de Puisaye	4 094	Secteur Charny
	Champignelles	710	
	La Ferté-Loupière	395	
	Les Ormes	226	
	Precy-Sur-Vrin	267	
	Saint-Fargeau	111	
	Sépeau-Saint Romain	362	
	Sommecaise	330	
	Tannerre en Puisaye	253	
Villeneuve-Les-Genets	206		
TOTAL FEDERATION		<b>26 534</b>	

<sup>1</sup> Arcy Sur Cure, hameau du Lac Sauvín uniquement

<sup>2</sup> Châtel Censoir, hameaux de La Forêt, la Folle Lerie et les Tremblats uniquement

<sup>3</sup> Montillot, hameau de Tameron uniquement

<sup>4</sup> Saint Moré, hameau de La Jarrie uniquement

<sup>5</sup> Bleneau, Tout sauf le Bourg

<sup>6</sup> Saint Sauveur en Puisaye, hameaux du Maroc, des Robineaux et des Perreux uniquement

## Annexe 2 : Types de traitement des différentes installations

Secteurs	Nom de la station de traitement		Type de traitement
TOUCY	Dracy	<i>Minards</i>	Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Décantation
		<i>Fontaine Creuse</i>	Filtration sur sable Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
		<i>Forage Albien</i>	Désinfection au chlore gazeux
	<i>Le Gondard (Saints)</i>		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>La Fauviture (Beauvoir)</i>		Désinfection au chlore gazeux
	<i>Les Latteux (Poilly/Tholon)</i>		Désinfection à la javel
	<i>Les Pelles (Poilly/Tholon)</i>		Désinfection à la javel
	<i>Puits du Marais (Champvallon)</i>		Désinfection au chlore gazeux
FORTERRE	<i>Le Gué de Leugny (Leugny)</i>		Déférisation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>Gulène (Druyes les Belles Fontaines)</i>		Désinfection au chlore gazeux
TREIGNY	<i>Les Enchasses (Treigny)</i>		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain aggloméré Désinfection au chlore gazeux
SAINT PRIVE	<i>Le Matteroy (Saint Privé)</i>		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Décantation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain aggloméré Désinfection au chlore gazeux
	<i>La Fontaine aux Veuves (Faverelles)</i>		Désinfection au chlore gazeux
MAILLY LA VILLE	<i>Le Parc (Mailly le Château)</i>		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>La Claimpie (Asnières Sous Bois)</i>		Coagulation - Flocculation par PAX XL9 Filtration sur sable Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>Les Prés Marins (Crain)</i>		Désinfection au chlore gazeux
	<i>La Fontaine des Vernes (Merry S/ Yonne)</i>		Désinfection à la javel

Secteurs	Nom de la station de traitement	Type de traitement
<b>CHARNY</b>	<i>Fontaine Saint Roch</i> (Louesme)	Coagulation - Flocculation Décantation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>Péruseau</i> (Charny)	Coagulation - Flocculation Filtration sur sable et anthracite Filtration biologique à « pouzzolane » avec adjonction d'éthanol Filtration sur charbon actif à grain Désinfection au chlore gazeux
	<i>La Belle Fontaine</i> (La Ferté Loupière)	Désinfection à la javel
	<i>Les Pillards</i> (Saint Romain Le Preux)	Coagulation - Flocculation Filtration sur sable et anthracite Filtration sur charbon actif en grains Désinfection au chlore gazeux
	<i>Fontaine du Charme</i> (Sommeceaise)	Décantation Injection charbon en poudre Filtration sur sable et anthracite Désinfection au chlore gazeux
	<i>Fontaine Jarenne</i> (Tannerre)	Coagulation - Flocculation Filtration sur sable et anthracite Désinfection au chlore gazeux

**Annexe 3 : Volumes d'eau produits par les unités de traitements et désinfection de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en 2017**

Station de pompage <i>lieu-dit (commune)</i>		Volume produit en 2017 (m <sup>3</sup> )
<b>Dracy</b>	<i>Les Minards Fontaine Creuse</i>	<b>320 035</b>
	<i>Forage Albien</i>	<b>703 359</b>
<b>Leugny</b>	<i>Le Gué de Leugny</i>	<b>704 229</b>
<b>Druyes les Belles Fontaines</b>	<i>Gulène</i>	<b>7 434</b>
<b>Saints</b>	<i>Le Gondard</i>	<b>179 923</b>
<b>Beauvoir</b>	<i>La Fauviture</i>	<b>78 476</b>
<b>Poilly-sur-Tholon</b>	<i>Les Latteux</i>	<b>3 006</b>
	<i>Les Pelles</i>	<b>21 168</b>
<b>Champvallou</b>	<i>Puits du Marais</i>	<b>119 502</b>
<b>Treigny</b>	<i>Les Enchasses</i>	<b>378 526</b>
<b>Faverelles</b>	<i>La Fontaine aux Veuves</i>	<b>115 979</b>
<b>Saint Privé</b>	<i>Le Matteroy</i>	<b>234 392</b>
<b>Mailly le Château</b>	<i>Le Parc</i>	<b>210 583</b>
<b>Merry sur Yonne</b>	<i>La Fontaine des Vernes</i>	<b>50 234</b>
<b>Crain</b>	<i>Les Prés Marins</i>	<b>98 502</b>
<b>Asnières sous Bois</b>	<i>La Claimpie</i>	<b>29 892</b>
<b>SOUS-TOTAL (Secteur REPF)</b>		<b>3 255 240</b>

Station de pompage <i>lieu-dit (commune)</i>		Volume produit en 2017 (m <sup>3</sup> )
<i>Sommecaise</i>	<i>La Fontaine du Charme</i>	<b>285 724</b>
<i>La Ferté Loupière</i>	<i>La Belle Fontaine</i>	<b>5</b>
<i>Louesme</i>	<i>Fontaine Saint Roch</i>	<b>76 050</b>
<i>Charny</i>	<i>Péruseau</i>	<b>311 974</b>
<i>Saint-Romain-le-Preux</i>	<i>Les Pillards</i>	<b>461 502</b>
<i>Tannerre en Puisaye</i>	<i>Fontaine Jarenne</i>	<b>128 546</b>
<b>SOUS-TOTAL (Secteur SAUR)</b>		<b>1 263 801</b>

	Volume produit en 2017 (m <sup>3</sup> )
SOUS-TOTAL (Secteur REPF)	<b>3 255 240</b>
SOUS-TOTAL (Secteur SAUR)	<b>1 263 801</b>
<b>TOTAL FEDERATION</b>	<b>4 519 041</b>



## Annexe 4 : Volumes consommés par les abonnés en 2017

Périmètre service	COMMUNES	Consommation 2016 (m <sup>3</sup> )	Consommation par secteur (m <sup>3</sup> )	Consommation 2017 (m <sup>3</sup> )	Consommation par secteur (m <sup>3</sup> )
FORTERRE	Andryes	20 013	243 228	23 440	228 458
	Charentenay	17 005		11 403	
	Coulangeron	12 441		11 769	
	Courson les Carrières	44 582		49 508	
	Druyes les belles fontaines	19 706		20 742	
	Les hauts de forterre	40 788		35 243	
	Lain	20 051		15 283	
	Merry sec	11 248		8 098	
	Mouffy	7 033		5 886	
	Ouanne ( chastenay, moulin mignon, vrilly)	15 396		14 922	
	Saints (le Deffand)	7 829		8 117	
	Sementron	9 243		6 876	
	Sougères en Puisaye	17 893		17 171	
SAINT PRIVE	Batilly en puisaye	16 731	157 755	13 733	236 276
	Bleneau <sup>5</sup>	11 773		14 015	
	Breteau	14 045		12 285	
	Champoulet	4 631		4 807	
	Champcevais	32 409		32 145	
	Dammarie en Puisaye	20 204		20 989	
	Faverelles	17 120		13 502	
	Rogny les Sept Ecluses	44 683		46 049	
	St Privé	50 214		54 271	
Thou	22 788	24 480			
TOUCY	Beauvoir	17 017	1 058 664	18 088	1 016 073
	Chassy	31 234		25 666	
	Diges	83 512		77 937	
	Dracy	28 516		28 420	
	Egleny	23 424		21 113	
	Escamps	44 482		40 608	
	Fontaines	35 370		37 399	
	Fontenoy	30 926		25 250	
	Lalande	14 285		16 639	
	Leugny	25 169		29 783	
	Levis	16 320		16 176	
	Merry-la-Vallée	25 087		24 412	
	Mézilles	60 159		56 094	
	Montholon ( Champvallou; Villiers S/ Tholon)	52 594		48 547	
	Moulins sur Ouanne	39 999		37 406	
	Ouanne	48 879		36 740	
	Parly	45 244		41 747	
	Poilly/Tholon	30 299		28 690	
	Pourrain	66 259		63 616	
	Ronchères	7 041		7 656	
	Saints	39 029		31 705	
	Saint Maurice le Vieil	19 036		19 237	
	Saint Maurice Thizouaille	12 260		15 472	
	Saint Sauveur en Puisaye <sup>6</sup>	100		98	
Senan	29 071	29 120			
Sementron	72	49			
Toucy	167 958	168 219			
Val d'Ocre (St Aubin Château Neuf; St Martin S/ Ocre)	30 042	33 124			
Valravillon (Neuilly; Villemer)	30 799	33 079			
Villiers-Saint-Benoît (Hertebise, les Petits, le Buisson St Vrain)	4 481	3 983			

Périmètre service	COMMUNES	Consommation 2016 (m <sup>3</sup> )	Consommation par secteur (m <sup>3</sup> )	Consommation 2017 (m <sup>3</sup> )	Consommation par secteur (m <sup>3</sup> )
MAILLY LA VILLE	Arcy sur Cure			9 639	89 292
	Asnière sous Bois			7 753	
	Chamoux			2 413	
	Bois d'Arcy			1 361	
	Brosses			15 138	
	Châtel Censoir			3 964	
	Mailly la ville			22 373	
	Merry sur Yonne			21 060	
	Montillot			4 016	
	Saint Moré			1 575	
	TREIGNY	Entrains sur Nohain	41 463	211 431	
Lainsecq		35 076	36 084		
Sainpuits		21 423	17 713		
Ste Colombe Sur Loing		18 674	18 283		
Thury		33 717	40 472		
Treigny		61 078	60 128		
Perreuse		8 078	8 298		
Commune en DSP	Aillant Sur Tholon	67 228	67 228	68 857	68 857
Communes en DSP : Secteur Charny	Charny Orée de Puisaye	403 564	675 584	390 088	704 609
	Champignelles	69 139		75 862	
	La Ferté-Loupière	38 599		38 391	
	Les Ormes	23 408		24 824	
	Precy-Sur-Vrin	29 652		25 487	
	Saint-Fargeau	15 587		15 673	
	Sépeau-Saint Romain	13 776		42 801	
	Sommecaise	25 363		31 263	
	Tannerre en Puisaye	27 284		28 660	
Villeneuve-Les-Genets	29 212	31 560			
<b>TOTAL FEDERATION</b>		<b>2 498 811</b>		<b>2 562 976</b>	

<sup>1</sup> Arcy Sur Cure, hameau du Lac Sauvín uniquement

<sup>2</sup> Châtel Censoir, hameaux de La Forêt, la Folle Lerie et les Tremblats uniquement

<sup>3</sup> Montillot, hameau de Tameron uniquement

<sup>4</sup> Saint Moré, hameau de La Jarrie uniquement

<sup>5</sup> Bleneau, Tout sauf le Bourg

<sup>6</sup> Saint Sauveur en Puisaye, hameaux du Maroc, des Robineaux et des Perreux uniquement

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe

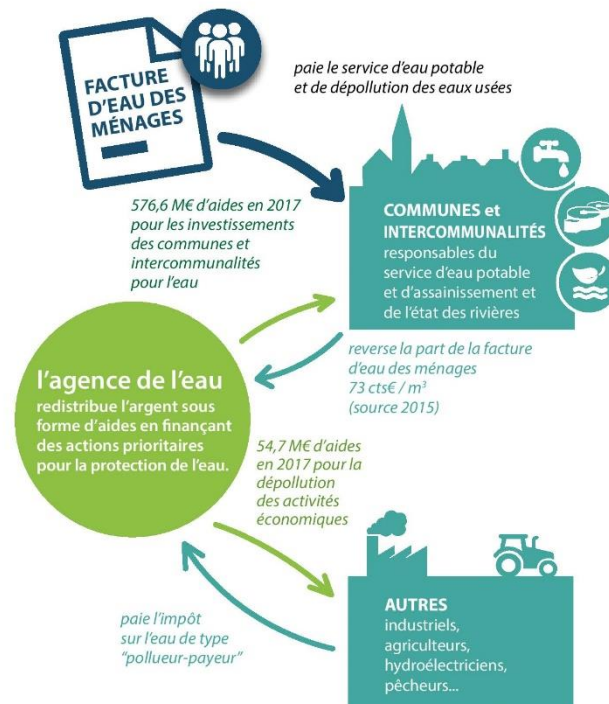


## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m<sup>3</sup>** pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/ an. (Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55 € pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63 € pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73 € pour les redevances
  - prélèvement sur la ressource en eau
  - pollution domestique
  - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27 € pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



### recettes / redevances

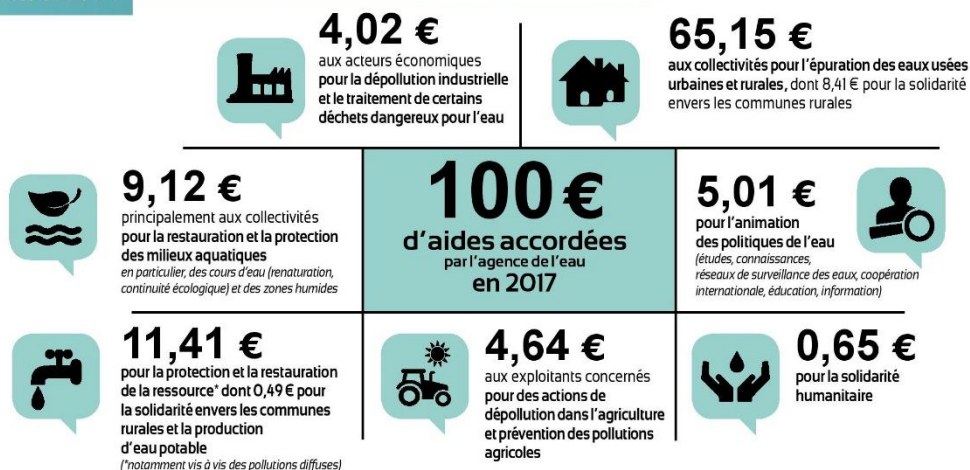
### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. **631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.**



### interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2017)

### DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

### PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

### RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

### ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

### LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

### AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

### PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

## ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines..., pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

### ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)  
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.



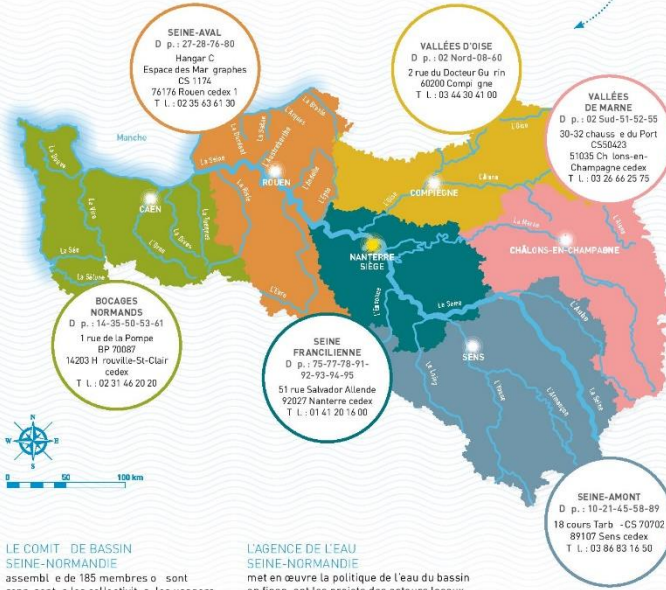
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
T L : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE assemble et de 185 membres ont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

## L'agence de l'eau Seine-Normandie

**Du Morvan à la Normandie**  
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Agence de l'eau RESTONS CONNECTÉS SUR [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr) @seine\_normandie



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement. Flashez directement le QRCode. L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.





Établissement public du ministère chargé du développement durable

## NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018  
CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



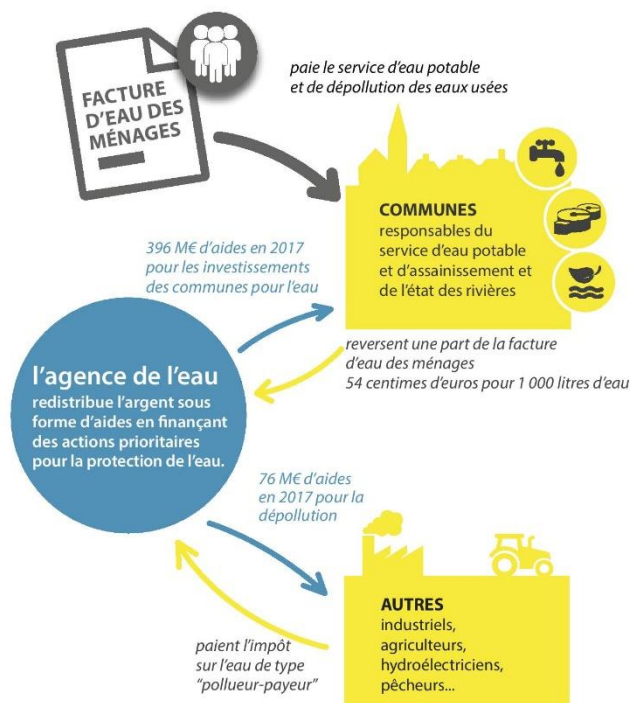
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)     
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.**

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne





## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agricoles bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 000 habitants.

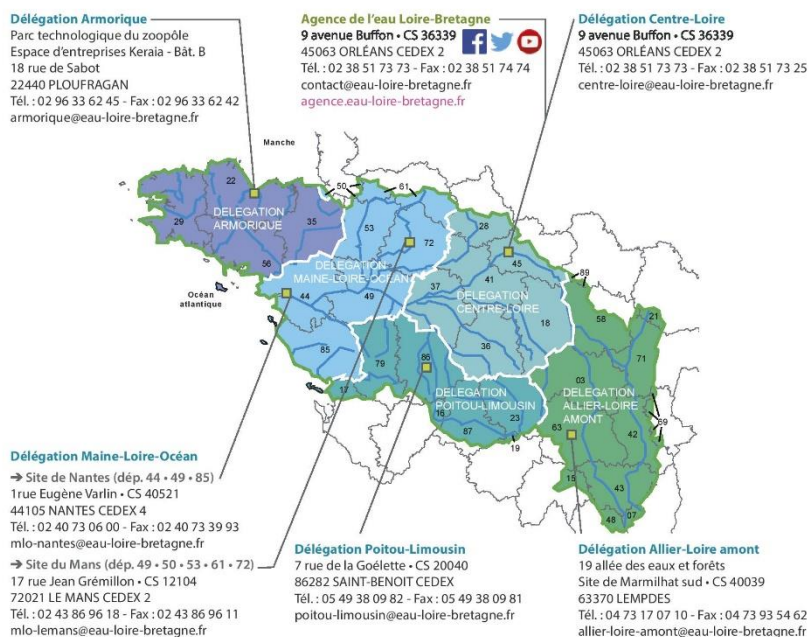
#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

### QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.

LES AGENCES DE L'EAU  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Annexe 7 : Tarification 2017 et 2018

2017	TOUCY 2017	BIENEAU 2017	FORTERRE 01/07/2017 au 30/06/2018	TREIGNY 2017	LA CHEUILLE 2017	MAILLY LA VILLE 2017	ASNIERES SOUS BOIS CHAMOUX 2017	AILLANT SUR THOLON 2017	CHARNY 2017
ABONNEMENT	81,00	86,26	100,00	80,00	55	91,00	90,00	Fédération : 21,18 Véolia : 61,97 TOTAL : 83,15	Fédération : 28,20 SAUR : 50,26 TOTAL : 78,80
M3 Consommé	1,17	de 0 à 120 m <sup>3</sup> : 1,03 de 121 à 2 000 m <sup>3</sup> : 0,92 > à 2 000 m <sup>3</sup> : 0,59	de 0 à 500 m <sup>3</sup> : 1,63 au-delà de 500 m <sup>3</sup> : 1,38 Tarif fuite : 1,22	1,30	0,78	1,69	1,55	Fédération : 0,1800 Véolia : 1,0135 TOTAL : 1,1935	Fédération : 0,4400 SAUR : 0,8695 TOTAL : 1,3095
Tarif pour 120 m <sup>3</sup> HT	221,40	209,86	295,60	236,00	148,60	293,80	276	Fédération : 42,78 Véolia : 183,59 TOTAL : 226,37	Fédération : 81,00 SAUR : 154,60 TOTAL : 235,60
M3 HT	1.845	1.749	2.463	1.967	1.238	2.448	2.300	1.886	1.963

2018	TOUCY	FLEURY LA VALLEE	CHAMPLAY	BLENEAU	FORTERRE	VAL DE MERCY	MIGE	TREIGNY	MOUTIERS	LA CHEUILLE	MAILLY LA VILLE	ASNIERES SUS BOIS CHAMOUX	AILLANT SUR THOLON	CHARNY
ABONNEMENT	81,00	52,00	81,00	86,26	100,00	100,00	75,00	80,00	60,00	60,00	91,00	90,00	Fédération : 21,18 Véolia : 62,79 TOTAL : 83,97	Fédération : 28,20 SAUR : 50,73 TOTAL : 78,93
M3 Consommé	1,20	1,20	1,20	de 0 à 120 m <sup>3</sup> : 1,07 > 120 m <sup>3</sup> : 0,96	de 0 à 500 m <sup>3</sup> : 1,63 > 500 m <sup>3</sup> : 1,45	1,63	1,63	1,30	1,30	0,86	1,69	1,55	Fédération : 0,1800 Véolia : 1,0135 TOTAL : 1,1935	Fédération : 0,4400 SAUR : 0,9512 TOTAL : 1,3912
Tarif pour 120 m <sup>3</sup> HT	225,00	196,00	225,0	214,66	295,60	295,60	270,60	236,00	216,00	163,20	293,80	276	Fédération : 42,78 Véolia : 184,41 TOTAL : 227,19	Fédération : 81,00 SAUR : 164,87 TOTAL : 245,87
M3 HT	1.875	1.633	1.875	1.789	2.463	2.463	2.255	1.967	1.800	1.360	2.448	2.300	1.893	2.049